

MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

.....  
CABINET  
.....

SECRETARIAT PERMANENT  
DU CONSEIL NATIONAL POUR  
L'ENFANCE (SP/CNE)



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice



# RAPPORT FINAL DE L'ETUDE PORTANT SUR L'HARMONISATION DES INDICATEURS ET DES MECANISMES DE COLLECTE DES DONNEES SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT AU BURKINA FASO

Rédigé par :



Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation  
pour le Développement Economique et Social

Avec l'appui de :



Fonds Enfants

Octobre 2015

## Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
Liste des tableaux .....	4
Liste des graphiques .....	5
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	6
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	9
<b>RESUME</b> .....	10
<b>INTRODUCTION</b> .....	13
<b>I. PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE</b> .....	14
1.1. Contexte et justification de l'étude .....	14
1.2. Rappel des objectifs .....	16
1.3. Résultats attendus .....	17
<b>II. METHODOLOGIE</b> .....	18
2.1. La préparation de l'étude .....	18
2.1.1. La rencontre de cadrage .....	18
2.1.2. La revue documentaire .....	18
2.1.3. Elaboration et validation des outils de collecte .....	19
2.2. Zone de couverture de la collecte des données .....	19
2.3. Echantillonnage de structures et de personnes ressources à enquêter .....	20
2.4. Déroulement de la collecte .....	22
2.5. Traitement des données .....	23
2.6. Difficultés rencontrées .....	23
2.7. Définition de quelques concepts clés .....	24
<b>III. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE</b> .....	28
3.1. Présentation des résultats de l'étude .....	28
3.1. Profils et missions des structures enquêtées .....	28
3.1.1. Profils des structures enquêtées .....	28
3.1.2. Missions principales des structures enquêtées .....	29
3.2. Indicateurs actuellement produits et utilisés par les OSC, les structures publiques et les PTF ..	31
3.2.1. Principaux indicateurs produits et utilisés par les OSC .....	31
3.2.2. Les indicateurs produits ou utilisés au niveau des différentes structures publiques .....	32

3.3. Catégorisation des indicateurs produits et utilisés vers un référentiel consensuel .....	32
3.3.1. Les indicateurs communs de premier ordre.....	33
3.3.2. Les indicateurs communs de deuxième ordre.....	35
3.3.3. Les indicateurs communs de troisième ordre .....	36
3.3.4. Les indicateurs communs de quatrième ordre .....	37
3.4. Mécanismes de collecte, saisie, traitement et stockage des indicateurs .....	38
3.4.1. Les outils de collecte .....	39
3.4.2. La collecte des données.....	40
3.4.3. Saisie et traitement des données.....	41
3.4.4. Production, diffusion et stockage des indicateurs .....	43
3.4.5. Le travail d'analyse et de diffusion/dissémination des indicateurs .....	44
3.2. Analyse des résultats de l'étude .....	45
3.2.1. Les indicateurs produits et utilisés.....	45
3.2.2. Les mécanismes de collecte, de saisie, de traitement et de stockage .....	46
3.2.3. Les outils de collecte des données.....	46
3.2.4. Les méthodes de collecte, de saisie et de traitement des données.....	46
3.2.5. La production, diffusion et stockage des données.....	46
3.2.6. Lacunes et limites des mécanismes de production des indicateurs .....	47
3.2.7. Les leçons apprises/bonnes pratiques à encourager .....	48
3.2.8. Propositions pour l'amélioration du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données.....	49
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>54</b>
Conclusion.....	54
Recommandations .....	55
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>58</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des cibles enquêtées par région.....	28
Tableau 2: Missions principales des différentes structures enquêtées en matière de données statistiques .....	30
Tableau 3: Les indicateurs de premier ordre ou de niveau 1 produits par les structures enquêtées .....	34
Tableau 4: Les indicateurs de deuxième ordre ou de niveau 2 produits par les structures enquêtées .....	35
Tableau 5: Les indicateurs de troisième ordre ou de niveau 3 produits par les structures enquêtées .....	36
Tableau 6: Liste des indicateurs à minima proposés pour la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso.....	50

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<u>Graphique 1</u> : Type d'outils ou moyens utilisés pour la collecte des données .....	39
<u>Graphique 2</u> : Périodicité de collecte des données .....	40
<u>Graphique 3</u> : Type de saisie des données opéré par les structures.....	42
<u>Graphique 4</u> : Périodicité de production des rapports .....	45

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>A&amp;A</b>	:	Aide et Action
<b>AEJTB</b>	:	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina
<b>AGR</b>	:	Activités Génératrices de Revenus
<b>ANPE</b>	:	Agence Nationale pour l'Emploi
<b>APE/AME</b>	:	Association des Parents d'Elèves/Association des Mères Educatrices
<b>ARV</b>	:	Anti Retro Viral
<b>BCG</b>	:	Bacille de Calmet et Guérin
<b>BIT</b>	:	Bureau International du Travail
<b>BM</b>	:	Banque Mondiale
<b>CADBE</b>	:	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
<b>CCFC</b>	:	Christian Children's Fund of Canada
<b>CDE</b>	:	Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CEB</b>	:	Circonscription d'Education de Base
<b>CEBNF</b>	:	Centre d'Education de Base Non Formelle
<b>CERFODES</b>	:	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social
<b>COBUFADE</b>	:	Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant
<b>CRS</b>	:	Catholic Relief Services
<b>CSLP</b>	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DGESS</b>	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DPENA</b>	:	Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>DRASSN</b>	:	Direction Régionale de l' Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>DRENA</b>	:	Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>DREP</b>	:	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
<b>DRESS</b>	:	Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur
<b>DRS</b>	:	Direction Régionale de la Santé
<b>EDS</b>	:	Enquête Démographique et de Santé
<b>FS</b>	:	Formation Sanitaire
<b>GAP</b>	:	Groupe d'Apprentissage des Programmes
<b>GIZ/PROSAD</b>	:	Programme Santé Sexuelle/Droits Humains
<b>INSD</b>	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie

<b>MASSN</b>	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>MATDS</b>	:	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MEADO</b>	:	Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara
<b>MENA</b>	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>MFPTSS</b>	:	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>MGF</b>	:	Mutilations Génitales Féminines
<b>MJ</b>	:	Ministère de la Justice
<b>MJDHPC</b>	:	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique
<b>MJFPE</b>	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
<b>MME</b>	:	Ministère des Mines et de l'Energie
<b>MS</b>	:	Ministère de la santé
<b>MSL</b>	:	Ministère des Sports et des Loisirs
<b>OBC</b>	:	Organisation à base communautaire
<b>OEV</b>	:	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
<b>OMD</b>	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	:	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	:	Organisation des Nations Unies
<b>ONUDC</b>	:	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>OSC</b>	:	Organisation de la Société Civile
<b>PAM</b>	:	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAS</b>	:	Programmes d'Ajustement Structurel
<b>PCIME</b>	:	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
<b>PFTE</b>	:	Pires Formes de Travail des Enfants
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	:	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SCADD</b>	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SCI</b>	:	Save the Children International
<b>SIDA</b>	:	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SP/CNE</b>	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance
<b>Tdh/A</b>	:	Terre des Hommes Allemagne
<b>Tdh/L</b>	:	Terre des Hommes Lausanne

<b>TDR</b>	:	Termes De Référence
<b>TGI</b>	:	Tribunal de Grande Instance
<b>UNICEF</b>	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VAT 2</b>	:	Vaccin Anti-Tétanique deuxième
<b>VIH</b>	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine



## REMERCIEMENTS

L'équipe de CERFODES voudrait remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette étude. Nous sommes surtout reconnaissants à l'endroit :

- des services déconcentrés de l'Etat, des ONG et associations, des différentes personnes ressources qui nous ont accordé du temps pour l'administration du questionnaire et des guides d'entretiens ainsi que pour les échanges fructueux ;
- des différents responsables des services gouvernementaux et des partenaires techniques et financiers au niveau central qui, en dépit d'un emploi de temps très chargé, ont su répondre à nos sollicitations ;
- du comité de suivi qui a contribué, par ses remarques et ses orientations, à « donner la route » vers l'harmonisation des indicateurs ;
- du Comité scientifique du Groupe d'apprentissage des programmes qui, par ses apports scientifiques, rend à ce document sa crédibilité scientifique ;
- du SP/CNE pour sa disponibilité qui a permis de nous accompagner et surtout de nous aider de manière pratique à pouvoir avancer dans ce travail ;
- enfin au Gouvernement Burkinabè et à ses partenaires qui ont permis la réalisation de cette étude en y apportant les moyens nécessaires à sa réalisation.

## RESUME

Au Burkina Faso, la protection des enfants contre toutes les formes d'abus, d'exploitation, de violence et de maltraitance, constitue une priorité pour le Gouvernement et ses partenaires. Dans ce cadre, le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) qui a pour mission, entre autres, la protection et la promotion des droits de l'enfant, bénéficie de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires bilatéraux, multilatéraux des ONG/associations nationales et internationales. Malgré les efforts consentis, la situation de nombreux enfants reste préoccupante parce qu'il existe une faible concertation entre les acteurs et un manque de coordination des actions. Il en résulte aussi une multitude d'indicateurs, de mécanismes et d'outils de collecte, de traitement et de diffusion des données, dont la plupart sont non harmonisées. Aussi, le MASSN, à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance (SP/CNE), a-t-il initié avec l'appui financier de ses partenaires, la présente étude sur l'harmonisation des indicateurs et les mécanismes de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso. L'objectif général assigné à cette étude est de renforcer le système de protection de l'enfant par le renforcement du mécanisme interministériel de collecte de données, de supervision et d'évaluation de la protection de l'enfant au Burkina Faso en lien avec les standards internationaux et des indicateurs de protection internationalement reconnus. Quant aux résultats, il est attendu de l'étude :

- qu'un diagnostic exhaustif sur le mécanisme actuel et les outils relatifs à la collecte, au traitement et à l'utilisation des indicateurs sur la protection de l'enfant soit réalisé ;
- qu'une liste des indicateurs minima standardisés de protection de l'enfant au Burkina Faso soit validée par les autorités ;
- qu'un mécanisme national et des outils y afférents pour la collecte et l'analyse des données relatives à la protection de l'enfant contre les abus, l'exploitation et les violences, soient élaborés et validés permettant le rapportage sur la situation des enfants au Burkina Faso conformément aux recommandations des organes de traités relatifs aux droits de l'enfant.

### **Résultats majeurs de l'étude**

L'enquête a touché les 13 régions et au total 132 structures dont 84 issues du secteur public, 38 provenant des ONG et associations nationales et internationales et 10 des partenaires techniques et financiers.

Après un travail de regroupement et de classement des indicateurs collectés, quatre types d'indicateurs, toutes catégories confondues, ont été identifiés selon la fréquence de collecte:

- **17 indicateurs appelés indicateurs communs de premier ordre ou de niveau 1** (le pourcentage des structures qui les collectent oscille entre 25% et 30%) ;

- **19 indicateurs communs de deuxième ordre ou de niveau 2** (le pourcentage des structures rencontrées qui les collectent tourne autour de 20% à 24 %);
- **37 indicateurs communs de troisième ordre ou de niveau 3** (le pourcentage des structures rencontrées en charge de la collecte est compris entre 10 et 19%);
- **5 indicateurs communs de quatrième ordre ou de niveau 4** reconnus comme étant des indicateurs d'une extrême importance mais qui ne sont pas systématiquement collectés.

Au total, plus de soixante dix (70) indicateurs a minima ont été recensés. Rappelons que les indicateurs à minima sont donc les indicateurs qui présentent l'information et les contours nécessaires pour exprimer de manière résumé la réalité de la situation de la protection et de la promotion des droits des enfants au Burkina Faso. Ainsi les indicateurs qui sont retenus à l'issue de cette étude sont considérés comme les indicateurs à minima. Après un travail de synthèse et de revue sur leur pertinence, une liste définitive de 43 indicateurs a minima a été dressée.

L'analyse des indicateurs confirme qu'il y a un nombre élevé d'indicateurs qui sont collectés. Aussi, les principales faiblesses/lacunes suivantes ont été répertoriées :

- l'absence d'harmonisation des indicateurs entre les acteurs du fait de l'inexistence de cadres de concertation ;
- le manque de ressources financières et logistiques pour les différentes opérations, de traitement et de diffusion des données ;
- le manque de manuel de formation et de personnel qualifié pour la collecte et le traitement des données surtout au niveau région et province ;
- l'utilisation d'outils souvent mal adaptés, volumineux et qui n'ont souvent pas été testés ;
- l'absence d'outils et de programmes informatiques pour le traitement et la production des indicateurs, etc.

Au terme de l'analyse, quelques recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers :

- Assurer la pérennité du financement du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la situation des enfants à travers le budget de l'Etat. Une ligne de crédit conséquente de l'Etat devrait permettre de recruter du personnel qualifié en nombre suffisant et pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement régulier des équipements ou des consommables informatiques ;
- Renforcer les capacités opérationnelles du SP/CNE afin de mettre en place un dispositif opérationnel de suivi des indicateurs retenus. L'opérationnalisation du mécanisme passe par:
  - ✓ l'appui à la mise en place d'un mécanisme opérationnel de suivi des indicateurs;

- ✓ l'appui à l'élaboration d'un manuel d'opérationnalisation qui décrira le système de collecte, de capitalisation, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant:
  - ✓ la dynamisation de l'unité de suivi et d'évaluation des interventions pour permettre au SP/CNE de pouvoir jouer effectivement et pleinement son rôle de
  - ✓ l'élaboration de plans d'actions annuels pour le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués et la mise en place d'un système de communication et d'information opérationnel.
- Œuvrer à ce que les indicateurs a minima retenus dans la présente étude servent aussi de base dans l'élaboration des documents de coopération entre les PTF et le Gouvernement burkinabè. Ceci permettra de travailler sur des bases définies avec le pays prenant en compte tous les domaines de la protection dans une vision systémique et holistique.

## INTRODUCTION

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) est le département ministériel qui assure la coordination des actions de protection et de promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso. Quant au Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance (SP/CNE) qui lui est rattaché, il assure la coordination de la mise en œuvre des activités et bénéficie de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux tels que l'UNICEF, la Coopération Allemande à travers le Fonds Enfants et la GIZ /PROSAD ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. Le financement de la présente étude portant sur l'harmonisation des indicateurs et des mécanismes de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso a été rendu possible grâce au soutien de l'UNICEF et de la Coopération Allemande.

Un des objectifs poursuivis est la recherche et l'identification d'indicateurs consensuels et communs qui permettent une harmonisation des méthodes de collecte des données à tous les niveaux. Il s'agit de parvenir à disposer d'un nombre raisonnable d'indicateurs qui traduisent de façon intégrée la situation de l'enfant à l'échelle du pays. Aussi, s'agit-il de mettre à la disposition des utilisateurs, des indicateurs consensuels qui pourront être utilisés par tous les acteurs dans la mise en œuvre des projets et programmes visant la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso. Cela devrait permettre d'améliorer, à terme, le système de promotion et de protection des droits de l'enfant par le renforcement du mécanisme national de coordination, de suivi-évaluation et de collecte de données et ce, en lien avec les standards internationaux.

Le présent rapport comprend, outre l'introduction, la conclusion et les recommandations, trois chapitres. Le premier chapitre porte sur la présentation générale de l'étude avec la description du contexte et de la justification de l'étude. On y trouve également un rappel des objectifs et des résultats attendus. Le deuxième chapitre traite de la méthodologie utilisée pour conduire l'étude. Le troisième chapitre présente et analyse les résultats obtenus, les leçons apprises, les bonnes pratiques à encourager ainsi que les propositions.

# I. PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE

## 1.1. Contexte et justification de l'étude

Le Burkina Faso a une population estimée à 17 880 386 habitants en 2014<sup>1</sup>. La population urbaine représente 22,7% et 77,3% vivent en milieu rural<sup>2</sup>. C'est une population très jeune, car la proportion des enfants (moins de 18 ans) est estimée à 54,6% et celle des moins de cinq ans à 49%.

En dépit des progrès significatifs accomplis ces dernières années au triple plan institutionnel, programmatique et normatif pour protéger les enfants et promouvoir leurs droits dans tous les domaines, la situation de nombreux enfants n'est toujours pas reluisante. Et le Burkina Faso, à l'image de nombreux pays d'Afrique, est confronté à l'inexistence ou à l'inaccessibilité de données détaillées, comparables et ventilées sur la protection et la promotion des droits de l'enfant.

Lorsque les données existent, elles ne sont pas, dans la plupart des cas, suffisamment désagrégées et partagées entre les différentes parties prenantes en charge de la promotion et de la protection des enfants. Pourtant, il est indispensable de disposer de données fiables sur leur situation pour mieux orienter la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des plans d'actions et parvenir ainsi à prévenir et à combattre la violence, l'exploitation, les abus et les mauvais traitements dont sont victimes les enfants.

Bien que des enquêtes à grande échelle auprès des ménages aient été souvent réalisées dans le pays, elles ne sont pas toujours une source de données adaptées au suivi de la fréquence et de l'incidence de certaines questions comme celles relatives au VIH/Sida, aux viols ou à certaines pratiques comme l'exploitation sexuelle des enfants. Ainsi, la plupart des indicateurs collectés à travers ces grandes enquêtes sont souvent descriptifs et ne rendent pas compte des causes, du profil des victimes et/ou des conséquences sur les enfants. C'est le cas des données sur les enfants en situation de rue, les enfants en mobilité ou les viols, etc. C'est dans ce sens que l'étude sur la cartographie a conclu que l'analyse des indicateurs de la protection de l'enfant pose globalement le problème de la fiabilité des données qui ne reflètent pas

---

<sup>1</sup>INSD, 2015, *Enquête Multisectorielle Continue (EMC) phase 1, Rapport thématique 1 : caractéristiques sociodémographiques de la population*, Ouagadougou, Février 2015

<sup>2</sup>INSD, 2015, Op

forcement la situation réelle des enfants ayant besoin de protection. Parfois, les données se réfèrent aux cas pris en charge au détriment des cas non encore révélés.

Quant aux partenaires et aux acteurs du domaine de la protection de l'enfance, bien qu'ayant le même public-cible et le même objectif d'intervention dans le pays, ils utilisent des indicateurs et des mécanismes différents les uns des autres pour la collecte et le traitement des données, ce qui ne facilite pas l'harmonisation et la diffusion des informations. C'est ainsi que le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance, qui a pour mission entre autres d'assurer la coordination et le suivi de l'application des instruments juridiques relatifs aux droits de l'enfant, rencontre des difficultés pour exécuter pleinement cette mission.

C'est pourquoi la présente étude a été commanditée. Elle doit permettre de disposer d'indicateurs clés de référence et de mécanismes de collecte des données afin de parvenir à une harmonisation des indicateurs et des mécanismes de collecte, de traitement, de production et de diffusion des indicateurs dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso.

Elle s'inscrit dans la continuité de l'analyse sur la cartographie du système de protection de l'enfance au Burkina Faso qui a relevé « l'indisponibilité de certains indicateurs importants qui devrait occasionner des débats ouverts entre tous les acteurs afin de retenir une liste nationale d'indicateurs manipulables par tous. La nécessité d'intégrer ces indicateurs dans la collecte des données du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) ou de l'enquête démographique et de santé (EDS) tout en relevant leur contribution à la croissance économique permettra aux planificateurs nationaux de les considérer dans les programmes et budget nationaux de développement<sup>3</sup> ».

Dans ce sens, l'étude a recommandé, entre autres, de :

- créer un cadre partenarial entre les acteurs en charge de la protection de l'enfant et le conseil national de la statistique pour bien orienter la recherche d'informations (statistiques à générer) et assurer la qualité, la pertinence, la périodicité et la fiabilité des données en vue de renforcer le système de protection de l'enfant.
- définir un paquet d'indicateurs essentiels à la protection de l'enfant en conformité avec les normes internationales et nationales, comme préalable à la gestion du processus de collecte des données en matière de protection de l'enfant.

---

<sup>3</sup>Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfance au Burkina Faso, septembre 2014,

- définir des indicateurs pertinents et faire un plaidoyer pour leur prise en compte dans la matrice de performance de la SCADD et tout autre document pertinent de planification et de budgétisation sur le plan national ;
- renforcer le système de collecte et de gestion des données sur la protection de l'enfant à travers un système de centralisation des données fiables et accessibles.

## **1.2. Rappel des objectifs**

L'objectif général de l'étude est de renforcer le système de protection de l'enfant par le renforcement du mécanisme interministériel de collecte de données, de supervision et d'évaluation de la protection de l'enfant au Burkina Faso en lien avec les standards internationaux et des indicateurs de protection internationalement reconnus.

De manière spécifique, il s'agit:

- d'identifier et recouper tous les indicateurs actuellement utilisés par les différents acteurs pour le suivi et l'évaluation des interventions dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso ;
- d'identifier, répertorier et analyser tous les mécanismes/dispositifs utilisés actuellement pour la collecte et la gestion (centralisation, traitement, partage,...) des données relatives à la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso et proposer un mécanisme approprié au SP/CNE ;
- d'élaborer un document national répertoriant et priorisant les indicateurs de protection et de promotion des droits de l'enfant identifiés et validés, leur mode de calcul ainsi que la périodicité de collecte au niveau de l'ensemble des parties prenantes tout en prenant en compte les engagements régionaux et internationaux ratifiés par le Burkina Faso dans ce sens ;
- d'analyser le mécanisme/dispositif en tenant compte du niveau national mais aussi déconcentré ainsi que des outils y afférents pour la collecte, la gestion et la diffusion des données portant sur la protection de l'enfant afin de faire des propositions ;
- d'identifier les lacunes et les besoins au niveau des opérateurs de collecte de données sur la protection de l'enfant ;
- de faire des recommandations au Gouvernement, aux partenaires nationaux et aux organisations internationales travaillant dans le domaine pour renforcer la qualité, l'efficacité, la synergie et la complémentarité des actions.



### **1.3. Résultats attendus**

Le Cabinet CERFODES, à l'issue de l'étude, doit fournir au SP/CNE, un rapport d'analyse comprenant:

- un diagnostic exhaustif sur le mécanisme actuel et les outils relatifs à la collecte, au traitement et à l'utilisation des indicateurs sur la protection de l'enfant ;
- une liste d'indicateurs a minima standardisés de protection de l'enfant au Burkina Faso;
- un mécanisme national et des outils y afférents pour la collecte et l'analyse des données relatives à la protection de l'enfant contre les abus, l'exploitation et les violences tout en permettant le rapportage sur la situation des enfants au Burkina Faso conformément aux recommandations des organes de traités relatifs aux droits de l'enfant.

## **II. METHODOLOGIE**

Au regard des résultats attendus de l'étude, la méthodologie a adopté une approche mixte, combinant les enquêtes quantitatives et qualitatives. La méthodologie de travail s'articule autour des points suivants :

- la préparation de l'étude;
- la collecte des données quantitatives ;
- la saisie et le traitement des données ;
- l'analyse et la production du rapport.

### **2.1. La préparation de l'étude**

La préparation de l'étude comprend la rencontre de cadrage entre les consultants, le Comité de suivi et le Comité scientifique du Groupe d'Apprentissage des Programmes (GAP), la revue documentaire, l'élaboration et la validation des outils de collecte des données.

#### **2.1.1. La rencontre de cadrage**

Une rencontre de cadrage a été organisée le 23 février 2015 entre l'équipe du Cabinet CERFODES et le comité de suivi de l'étude représenté par le SP/CNE et ses partenaires tels que l'UNICEF, la GIZ/PROSAD ainsi que des représentants du MASSN, de l'INSD et du Ministère en charge des Droits Humains. L'objectif visé à travers cette rencontre de cadrage était de parvenir à une harmonisation des points de vue sur la compréhension de l'étude et de l'offre technique proposée par le cabinet.

#### **2.1.2. La revue documentaire**

Le travail d'analyse documentaire a consisté en l'exploitation des documents existants. La revue a permis d'appréhender la situation de la protection et de la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso, les actions entreprises au cours de la décennie par le Gouvernement burkinabè et ses partenaires au développement (associations, réseaux d'associations, services techniques d'encadrement, partenaires privés). L'exploitation documentaire a pris en compte plusieurs secteurs qui sont relatifs à la protection, à l'éducation, à la justice, au bien-être, etc. Un accent particulier a été mis sur l'identification des indicateurs et des mécanismes de collecte des données. Ce travail de revue documentaire a permis d'orienter les investigations, de mieux cibler les acteurs à enquêter et de finaliser les outils de collecte. Le rapport de

synthèse de la rencontre d'identification des indicateurs sectoriels par les DGESS des différents ministères a beaucoup contribué dans cette phase.

### **2.1.3. Elaboration et validation des outils de collecte**

Après la rencontre de cadrage, le CERFODES a élaboré et soumis à l'appréciation du commanditaire de l'étude, les outils de collecte des données. Ceux-ci ont été amendés et validés au cours des rencontres avec le Comité scientifique du Groupe d'Apprentissage des Programmes (GAP) et le Comité de suivi. Les principaux outils présentés et qui ont obtenu le quitus sont :

1. Le questionnaire destiné aux structures techniques déconcentrées (MASSN, MENA, MJDHPC, MFPTSS, MS, ONG nationales et internationales) et d'autres structures telles que l'INSD. Ce questionnaire a permis de recueillir auprès des structures, les indicateurs produits et/ou utilisés et qui touchent à la promotion et la protection des droits de l'enfant. Ces mêmes outils de collecte ont permis à l'équipe de CERFODES de disposer des informations sur l'existence de mécanismes -ou non- et de leurs niveaux et qualité de fonctionnement à travers les différentes étapes que sont la collecte, le traitement, l'analyse et la production ainsi que la diffusion des résultats ou des indicateurs ;
2. Le guide d'entretien : deux types de guide ont été élaborés, dont un adressé aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et le second aux ONG nationales et internationales. Il s'est agi, à travers ce guide, de recueillir les appréciations des principaux acteurs sur les indicateurs qui sont produits et utilisés, l'appui qui leur est apporté dans le cadre de la production des indicateurs, les points forts ou de faiblesse ainsi que les attentes.

Le questionnaire et les guides d'entretien ont également servi à identifier les forces, les faiblesses et les besoins d'appui des structures pour un mécanisme standardisé de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso.

## **2.2. Zone de couverture de la collecte des données**

La collecte des données a concerné l'ensemble des treize (13) régions du pays. Pour une couverture efficiente et efficace, ces régions ont été subdivisées en trois axes avec une (01) région de concentration des enquêtes : Ouagadougou, chef-lieu de la région du Centre (Province du Kadiogo) en raison de la présence des services centraux des différentes

structures publiques, des principaux partenaires techniques et financiers (partenaires bilatéraux et multilatéraux) ainsi que des ONG internationales.

- Les trois axes de sorties de terrain ont été:
  - **Axe 1** : Koudougou (Centre-Ouest), Dédougou (Boucle du Mouhoun), Bobo-Dioulasso (Hauts Bassins), Banfora (Cascades), Gaoua (Sud –Ouest) ;
  - **Axe 2** : Ziniaré (Plateau Central), Manga (Centre-Sud), Tenkodogo (Centre-Est), Fada N’Gourma (Est) ;
  - **Axe 3** : Kaya (Centre-Nord), Dori (Sahel), Ouahigouya (Nord).

La collecte des données ne s’est pas seulement réalisée dans les chefs-lieux de région. Certaines provinces et communes ont été touchées (Voire P.20 liste des structures enquêtées) en tenant compte de la présence ou non de services sociaux. Trois équipes d’enquêtes ont été constituées pour couvrir simultanément les trois axes.

### **2.3. Echantillonnage de structures et de personnes ressources enquêtées**

Les structures enquêtées ont été identifiées à partir de la liste des structures fournie par le rapport de l’atelier d’élaboration des indicateurs et outils harmonisés de collecte de données sur les droits de l’enfant tenu les 16 et 17 octobre 2014. Cette liste a permis d’identifier et de proposer des structures actives intervenant dans le domaine de la protection et/ou de la promotion des droits de l’enfant selon les catégories suivantes :

- les structures publiques ;
- les ONG/associations nationales et internationales ;
- les partenaires techniques et financiers.

La liste proposée par les consultants a été revue et amendée par le Comité scientifique et le Comité de suivi qui ont proposé de nouveaux acteurs. Ainsi, les structures suivantes ont été retenues :

→ Les structures publiques : au sein de ces structures les entretiens ont souvent concerné deux personnes. Il s’agit généralement du premier responsable de la structure ou de son représentant pour cerner les questions relatives aux politiques d’utilisation, de production et de diffusion des indicateurs en leur sein. La seconde personne est généralement un technicien en charge des données ou des indicateurs au sein de la structure.

1. les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles des départements ministériels (DGESS) ;
2. l'INSD qui relève du Ministère de l'Economie et des Finances ;
3. le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) ;
4. le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ;
5. le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
6. le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) ;
7. le Ministère des Sports et des Loisirs (MSL) ;
8. le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) ;
9. le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) ;
10. le Ministère de la Santé (MS) ;
11. le Ministère des Mines et de l'Energie (MME).

→ Les chargés de programmes ou de suivi-évaluation au niveau des organismes multilatéraux :

1. la Banque Mondiale (BM) ;
2. le Bureau International du Travail (BIT) ;
3. l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
4. le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
5. le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
6. le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

→ Les chargés de programmes ou de suivi-évaluation au niveau des organismes bilatéraux de coopération :

1. la Coopération Taïwanaise ;
2. la Coopération Allemande (GIZ).

→ Les chargés de programmes ou de suivi-évaluation au niveau des ONG internationales :

1. Aide et Action (A&A) ;
2. Plan Burkina ;
3. Save the Children International (SCI);

4. Terre des Hommes Allemagne (Tdh/Allemagne) ;
5. Village SOS Enfants ;
6. Terre des Hommes Lausanne (Tdh/Lausanne) ;
7. Christian Children's Fund of Canada (CCFC) ;
8. BORNEfonden.

→ En outre, dans chacune des treize régions, trois à cinq associations ont été identifiées avec l'appui des services techniques déconcentrés du MASSN. Les critères qui ont prévalu à leur identification sont, entre autres, une existence légale attestée par un récépissé, une présence active d'au moins trois à quatre ans sur le terrain, la production et le partage des rapports d'activités avec les services techniques déconcentrés comme ceux du MASSN.

→ Au niveau déconcentré, les structures déconcentrées sont les Directions Régionales de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (DRASSN), de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA), de la Santé (DRS), de l'Economie et de la Planification (DREP), du Travail et de la sécurité sociale (DRTSS), de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (DRJFPE), de la Justice à travers les Tribunaux de Grande Instance (TGI) en charge de la justice pour enfants, les antennes régionales de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE).

#### **2.4. Déroulement de la collecte**

Prévu pour durer trois semaines (du 03 au 24 mars 2015), le travail s'est poursuivi jusqu'au 20 avril 2015 à cause des difficultés rencontrées pour l'obtention et/ou le respect des rendez-vous, surtout au niveau de Ouagadougou. Chacun des trois axes a été couvert par une équipe composée d'un consultant et de deux assistants. Il faut, cependant, signaler que pour la zone de concentration qui est Ouagadougou, toutes les équipes ont participé à la collecte des données et chaque équipe a réalisé simultanément les entretiens et l'administration du questionnaire.

Dans chaque région, les questionnaires ont été adressés aux personnes en charge des statistiques tandis que les guides d'entretien étaient soumis aux premiers responsables des structures. L'objectif a été de mieux cerner les stratégies et l'organisation interne de la production et de l'utilisation des indicateurs qui leur sont spécifiques ou appropriés. L'entretien a porté également sur les mécanismes qui leur sont propres ou partagés avec d'autres, en matière de collecte, de traitement, de production et de diffusion des indicateurs.

La durée moyenne de remplissage du questionnaire était d'une heure quinze minutes (1h 15 mn) et l'entretien durait quarante-cinq minutes. En moyenne, deux heures environ, ont été consacrées à chaque structure pour la collecte des données.

Pour enquêter l'ensemble des cibles, les équipes ont travaillé en répartissant les différentes structures et les tâches de remplissage du questionnaire et des guides d'entretien.

## 2.5. Traitement des données

Les données quantitatives collectées ont été saisies sur CsPRO à partir d'un masque de saisie. Elles ont été, par la suite, transférées sur SPSS pour l'apurement et la tabulation aux fins d'analyse.

Quant aux données qualitatives, elles ont été transcrites et saisies sur le logiciel Microsoft Word. Elles ont été ensuite regroupées par thème et sous-thème en fonction des objectifs de l'étude. Les données qualitatives ont été ensuite analysées et utilisées pour compléter/renforcer l'analyse des données quantitatives aux fins de production du rapport.

## 2.6. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées ont été les suivantes :

- **l'insuffisance de temps** : initialement, il était prévu de faire dix jours pour la collecte des données sur le terrain. Mais en définitive, la collecte s'est étalée sur trente-deux jours, ce qui a occasionné un bouleversement du calendrier initial et partant un retard ;
- **l'indisponibilité des enquêtés** : en dépit des dispositions prises par le SP/CNE en envoyant des correspondances aux structures identifiées pour les informer du déroulement de l'enquête, certains responsables n'ont pas toujours été disponibles et cela a nécessité des va-et-vient pour la collecte des données ou de longues heures d'attente. Très souvent, certains ont demandé aux agents de repasser alors qu'au regard du temps, cela ne leur était pas possible puisque la collecte des données devait progresser en tenant compte des rendez-vous pris. A Ouagadougou, les rendez-vous avec les différents interlocuteurs ont été très peu respectés. Ce qui n'a pas permis de couvrir l'ensemble des structures et personnes-ressources identifiées malgré la prolongation du délai d'enquête.

Face à ces difficultés, les missions conjointes de supervision du Comité de suivi ont permis, dans certaines zones, de devancer les équipes d'enquête pour informer et préparer les acteurs ;

- **l'insuffisance de mobilisation des enquêtés** : les structures à enquêter n'ont pas toujours été informées, à temps, du passage de l'équipe de collecte des données. En outre, la coïncidence avec un mouvement général (récentes nominations) des Directeurs Régionaux de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a contribué à compliquer l'organisation et le passage des équipes de collecte, étant donné que bon nombre d'entre eux étaient nouveaux dans les régions. Ils n'avaient souvent pas de connaissance suffisante de leurs homologues des autres structures techniques déconcentrées de l'Etat pour faciliter les rendez-vous dans les délais de séjour de l'équipe de collecte ;
- **la non maîtrise du concept d'indicateurs par certains responsables de terrain**. Cela a conduit à l'énumération de thèmes et de domaines de collecte comme faisant partie des indicateurs qu'ils collectent en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant et pourrait également expliquer la flopée d'indicateurs.

## 2.7 Validation des données et critères de rétention des indicateurs

Les critères qui ont prévalu à la rétention des indicateurs a minima sont des critères combinatoires. En effet, le premier critère tient à la fréquence statistique importante qui a permis de classer les indicateurs en quatre ordres à la suite de cette étude et qui suggère la rétention des indicateurs a minima parmi les premiers et les seconds ordres. Le second critère est que nous avons aussi considéré l'importance de ces 112 indicateurs recensés en termes de ce qu'ils expriment sur la connaissance de la situation et l'appréciation de l'évolution de cette situation. Tout indicateur choisi dans cette liste a minima est considéré comme une donnée pouvant permettre de décrire la situation actuelle ou vécue. Ainsi, les indicateurs retenus se composent d'indicateurs d'impact, de résultat, de processus et de produit.

## 2.8. Définition de quelques concepts clés

Certains concepts clés utilisés méritent d'être définis pour mieux les circonscrire dans le cadre de cette étude. Ce sont les concepts d'indicateur, de mécanisme, d'harmonisation et de collecte des données et enfin de protection de l'enfant :

- **L'indicateur** : Un indicateur est une grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un



programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique. Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision (pilotage, ajustements et rétro-correction) grâce auquel on peut mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou l'espace.

C'est alors toute mesure significative, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux ou le contexte externe. C'est un fait spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique.

L'indicateur peut être un taux, un ratio, un pourcentage, une moyenne, un nombre, etc.

Il existe plusieurs types d'indicateurs:

- **les indicateurs de processus** qui servent à suivre le nombre et les types d'activités mises en œuvre ; par exemple le nombre et types de services fournis, le nombre de personnes formées, le nombre de matériels produits et diffusés ;
- **les indicateurs de résultats** qui servent à déterminer si l'activité a atteint ou non les objectifs visés ou les résultats attendus ;
- **les indicateurs d'effets** qui ont trait aux changements qui apparaissent du fait des interventions du programme dans le moyen ou le long terme ;
- **les indicateurs d'impacts** qui mesurent l'effet à long terme des interventions du programme.
- **Indicateurs à minima** : les indicateurs à minima sont donc les indicateurs qui présentent l'information et les contours nécessaires pour exprimer de manière résumée la réalité de la situation de la protection et de la promotion des droits des enfants au Burkina Faso. Par exemple, au niveau de l'éducation les indicateurs sur les taux bruts de scolarisation et les taux d'achèvement sont en eux même porteurs de l'information sur la situation et la qualité de l'éducation dans un pays. Il en est de même sur la vaccination à l'endroit des tout-petits qui expriment la qualité de la protection sanitaire à l'endroit des enfants. Ainsi les indicateurs qui sont retenus à l'issue de cette étude sont considérés comme les indicateurs à minima. Après un travail de synthèse et de revue sur leur pertinence, une liste définitive de 43 indicateurs à minima a été dressée.

- **Le mécanisme** : Le dictionnaire Larousse<sup>4</sup> (Français), 2014 définit le mécanisme comme un dispositif constitué par des pièces assemblées ou reliées les unes aux autres et remplissant une fonction déterminée ; un enchaînement des opérations propres à une fonction.

Dans le cadre de cette étude, nous entendons par mécanisme, l'ensemble des outils et processus mis en place ou utilisés dans la collecte, la saisie, le traitement des données, le stockage, l'exploitation pour aboutir à la production et à la diffusion des indicateurs.

- **L'harmonisation**<sup>5</sup> : l'harmonisation vient du mot "harmonie" qui est couramment associé à quelque chose de bon, de juste, de bien ordonné. Il est surtout utilisé à propos de la musique pour désigner les mélodies bien et bonnes à entendre contrairement à celles qui ne le sont pas et pour lesquelles l'on parle de cacophonie ou de désordre musical.

Elle est utilisée, dans le contexte de la présente étude<sup>6</sup>, comme la prise de mesures pour faciliter la convergence de toutes les actions et initiatives sectorielles, qui mettent en relation tous les éléments du système et qui cadre et oriente les divers acteurs. Elle se traduit concrètement par la mise à l'écart des approches sectorielles qui ne font que promouvoir la fragmentation des actions et des initiatives.

En effet, il existe sur le terrain de nombreuses initiatives et actions en faveur de la protection de l'enfance qui sont en place mais qui sont éparpillées entre le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC), le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN), le ministère de la santé (MS) et le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA). En exigeant une harmonisation des indicateurs, cette démarche vise à mettre les acteurs ensemble pour une meilleure identification des besoins des enfants, et pour l'établissement d'une synergie d'actions pour plus d'efficacité et d'efficience dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso.

- **La collecte** : c'est un concept qui signifie, selon le Larousse<sup>7</sup>, l'assemblage, la réunion ou la mise dans un même endroit d'objets matériels et immatériels. Dans le

---

<sup>4</sup><http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9canisme/50025>

<sup>5</sup><http://www.quebecoislibre.org/031011-12.htm>

<sup>6</sup> MASSN: cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant au Burkina Faso, septembre 2014

<sup>7</sup><http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collecte/17166>

cas qui nous concerne, c'est la mise ensemble de données/informations qui sont en lien avec la protection et la promotion des droits de l'enfant.

- **La protection** se rapporte à l'action de protéger, qui signifie défendre un objet ou un être vivant et veiller sur lui afin qu'il ne lui arrive rien de mal. Sur la base de cette définition, **La protection de l'enfance** est un terme générique utilisé pour décrire les efforts visant à assurer la sécurité des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour L'Enfance (UNICEF) utilise le terme "protection de l'enfance" pour désigner les mesures visant à prévenir et à riposter contre les violences, l'exploitation et les abus à l'encontre des enfants<sup>8</sup>. Le préambule de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée le 20 novembre 1989 rappelle trois notions fondamentales nécessaire à la compréhension du concept de protection de l'enfance :

- ➡ les enfants ont besoin d'une attention particulière en raison de leur vulnérabilité ;
- ➡ la responsabilité fondamentale en matière de soins et de protection de l'enfant incombe en premier lieu à sa famille (les parents, ou détenteurs de l'autorité parentale) ;
- ➡ la convention reconnaît la nécessité d'une protection sociale qui incombe aux Etats.

Selon l'UNICEF, la protection est définie comme toutes les activités visant à garantir la protection des enfants contre la violence, l'exploitation, les abus et la négligence. La violation du droit de l'enfant à la protection est une violation de ses droits humains et un obstacle sérieux à sa survie et à son développement physique et mental.

**L'outil** : selon l'Encyclopédie Larousse<sup>9</sup> 2014, un outil est un objet fabriqué, utilisé manuellement ou sur une machine pour réaliser une opération déterminée. Ainsi un questionnaire, un guide, tout comme l'ordinateur sont des outils dont on se sert pour collecter et produire des données et/ou des indicateurs. Aussi, l'outil est défini comme élément d'une activité qui n'est qu'un moyen, un instrument : par exemple, les statistiques sont en eux mêmes un outil indispensable pour une bonne gestion. Lorsque l'outil n'est pas adapté ou conforme aux objectifs prédéfinis pour son utilisation, il est certain que les résultats ou les données collectées peuvent être insuffisants.

---

<sup>8</sup>FHI 360, Notions de base de la protection de l'enfance (manuel 1), Boîte à outils de FHI 360 pour la protection de l'enfance, de FHI 360, USA, 2012

<sup>9</sup><http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collecte/17166>

### III. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE

#### 3.1. Présentation des résultats de l'étude

La présentation des résultats de l'étude se déclinera en six sections. La première sera axée sur les structures enquêtées. La deuxième fera l'état des indicateurs collectés ou utilisés par les différents acteurs (organisations de la société civile, structures publiques, PTF). La troisième proposera une classification des indicateurs qui sont utilisés. Quant à la quatrième, elle concernera les mécanismes de collecte, de traitement, de production et de diffusion des indicateurs qui sont utilisés tandis que la cinquième présentera les difficultés/limites desdits indicateurs et mécanismes. La sixième section sera consacrée aux leçons apprises.

#### 3.1. Profils et missions des structures enquêtées

##### 3.1.1. Profils des structures enquêtées

Au total, l'enquête a touché 132 techniciens et responsables de structures sur 150 personnes prévues, dont 84 techniciens de structures publiques d'appui technique et/ou de mise en œuvre, 38 responsables ONG et associations nationales et internationales et 10 partenaires techniques et financiers, soit un taux de couverture de 88%. Le tableau N° 2 fait la répartition des différentes cibles en termes de techniciens ou de responsables par structures enquêtées par région.

Tableau 1: Répartition des cibles enquêtées par région

N° d'ordre	Régions	Structures publiques (techniciens en charges des statistiques)	ONG/Associations (responsable ou représentant)	PTF (responsable ou représentant)	Total
1.	Boucle du Mouhoun	06	04	00	10
2.	Cascades	08	02	00	10
3.	Centre	10	07	05	22
4.	Centre-Sud	06	02	01	09
5.	Centre-Est	04	03	00	07
6.	Centre-Nord	06	04	00	10
7.	Centre-Ouest	05	01	00	06
8.	Est	08	03	01	12
9.	Hauts-Bassins	08	01	02	11
10.	Nord	03	03	00	06
11.	Plateau central	07	03	00	10
12.	Sahel	04	03	00	07

<b>13.</b>	Sud-Ouest	09	02	01	12
	<b>Ensemble</b>	<b>84</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>132</b>

Parmi les cibles rencontrées, les structures publiques d'appui technique et de mise en œuvre étaient les plus nombreuses. Elles représentent plus de 2/3 de l'ensemble des structures qui ont été touchées sur la base du questionnaire. Ce sont essentiellement les directions déconcentrées des services de l'action sociale, de la santé, de la jeunesse et de la formation professionnelle, de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, de la justice avec les tribunaux pour enfants, et enfin du travail et de la sécurité sociale. Outre ces structures publiques, des organisations travaillant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant ont été rencontrées. Ainsi, le questionnaire a été administré à 84 techniciens des structures publiques tandis que les guides d'entretien ont été appliqués à 48 responsables de structures publiques, d'ONG et de PTF.

Pour ce qui est des indicateurs sur la protection et les droits de l'enfant, on note que la plupart des structures publiques rencontrées, au niveau des régions, en dehors de celles du Centre, sont plutôt des structures qui utilisent les indicateurs plus qu'elles n'en produisent. Cependant, au MENA, il existe une flexibilité au niveau des DRENA pour la production directe de certains de leurs indicateurs. Cette flexibilité s'explique par le fait que les directions régionales ont toujours besoin de disposer de certains indicateurs sur les effectifs des élèves, des enseignants et des écoles à des moments précis pour le pilotage du système éducatif.

Tout compte fait, les directions régionales utilisent ou mettent à la disposition de demandeurs sur place, les indicateurs produits par les services centraux des ministères dont elles relèvent. Cette rigidité dans la production des indicateurs a pour seul but de ne pas se retrouver avec une disparité de sources de données qui ne sont pas contrôlées.

### **3.1.2. Missions principales des structures**

D'emblée, il convient de noter qu'il s'agit ici des principales missions dans le cadre de la production des indicateurs en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant et non un état exhaustif des missions régaliennes dévolues aux structures que nous avons rencontrées. Ainsi, les structures enquêtées ont chacune, au sein de leur ministère de tutelle, des missions spécifiques. Toutefois, il est apparu que la plupart des services techniques déconcentrés ne peuvent d'eux-mêmes produire des indicateurs et les utiliser sans l'aval ou l'autorisation du niveau central à travers les DRESS.

Pour la collecte des données, elle commence chaque fois au niveau du terrain c'est-à-dire à la base dans les communes ou départements vers les provinces pour être rassemblées (les données) et souvent saisies au niveau des régions. Selon les différents responsables en charge des statistiques rencontrés, les missions principales des différentes structures se résument au travail de collecte et de compilation des données sur la mise en œuvre des activités qui leur sont respectivement confiées par leur ministère de tutelle. Individuellement prises, les missions des différentes structures en matière de collecte de données sont détaillées ci-après.

Tableau 2: Missions principales des différentes structures enquêtées en matière de données statistiques

<i>Structures</i>	<i>Missions principales</i>
<b>ANPE</b>	Remplissage, collecte et compilation des données sur les questions de formations professionnelle ou de formation aux métiers (désagrégé par sexe et par âge)
<b>DGESS</b>	Compilation, traitement et diffusion des données nationales, chaque DGESS dans son domaine
<b>DPASSN</b>	Compilation et traitement si possible des données provenant des communes, départements sur la promotion et la protection des droits de l'enfant
<b>DR Police</b>	Collecte des données sur les types de délits commis par les enfants, le nombre d'enfants interceptés, le nombre de trafiquants interpellés, le nombre de procédures engagées, les mariages précoces et/ou forcés
<b>DR Sport</b>	Collecte des données sur l'accès aux activités culturelles et sportives
<b>DRASSN</b>	Compilation et traitement si possible des données des provinces sur la promotion et la protection des droits de l'enfant
<b>DRENA</b>	Compilation et traitement si possible des données sur l'éducation et l'alphabétisation provenant des provinces de la région
<b>DREP</b>	Compilation et traitement si possible des données sur l'économie et le développement provenant des provinces de la région
<b>DRJFPE</b>	Compilation et traitement si possible des données sur la jeunesse, l'emploi et la formation professionnelle des jeunes provenant des provinces de la région
<b>DRS</b>	Compilation et traitement si possible des données sur la santé provenant des provinces de la région
<b>DRTSS</b>	Compilation et traitement si possible des données sur le travail et la sécurité sociale provenant des provinces de la région
<b>INSD</b>	Collecte et Compilation et traitement des données statistiques nationales de tous les domaines provenant des provinces et des régions
<b>ONG et associations</b>	Collecte, compilation, traitement, production et diffusion des données sur les activités menées
<b>TGI/Tribunal</b>	Collecte, compilation et traitement des données sur le nombre d'enfants

<b>Enfant</b>	délinquants, le nombre d'enfants en conflits avec la loi, le nombre de mineurs en danger (talibés), le nombre d'enfants remis à leurs parents, le nombre d'enfants placés dans les centres de formation, le nombre d'enfants envoyés en prison ou condamnés (avec sursis ou à des peines pécuniaires).
---------------	--

Les structures à caractère public rencontrées au niveau déconcentré ont, entre autres, pour missions la protection des enfants contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'abus, ainsi que la promotion de leurs droits dont l'éducation, l'apprentissage ou la formation aux métiers ainsi que leurs insertion sociale et professionnelle.

Certaines structures comme la police nationale et les directions régionales du travail ont principalement des rôles de relais, d'alerte ou d'accompagnement, dans le cadre de la protection et la promotion des droits de l'enfant. Cela s'explique par le fait que ces structures n'ont pas de personnel attitré ou encore de cadre adapté à la prise en charge complète des enfants dont les droits sont menacés. Du reste, cela ne relève pas de leurs missions au regard des textes portant attributions des membres du gouvernement.

Quant aux structures publiques, associations et ONG nationales, leurs principales missions sont d'accompagner les enfants dans leurs formations, d'encadrer les enfants vulnérables en leur offrant ou à leurs familles des accompagnements matériels, logistiques, financiers, etc.

### **3.2. Indicateurs actuellement produits et utilisés par les OSC, les structures publiques et les PTF**

#### **3.2.1. Principaux indicateurs produits et utilisés par les OSC**

La collecte des données montre que la plupart des organisations de la société civile (OSC) produisent et utilisent plusieurs indicateurs dont 50 ont été recensés. L'annexe 2 fait l'état des principaux indicateurs produits et utilisés par les OSC. A l'analyse, trois grands constats peuvent être retenus :

→ *premièrement*, ces indicateurs concernent souvent leurs programmes et projets dédiés aux enfants. Ce sont donc des indicateurs corporatistes qui s'avèrent très utiles pour ces organisations. Ainsi, les indicateurs produits permettent une comparaison des actions ou des progrès observés dans leurs domaines. Les ONG comme Plan Burkina, Save the Children International, Tdh/Lausanne, s'inscrivent dans cette dynamique d'indicateurs corporatistes ;

- *deuxièmement*, certains des indicateurs produits et utilisés ne sont pas suffisamment désagrégés, hormis les désagréments par sexe et par âge qui sont les plus récurrentes. Très souvent, les OSC ont des objectifs pragmatiques qui exigent que leurs indicateurs décrivent un état ou une situation, plus qu'une analyse. Ceci permet d'avoir une photo de la situation afin de mobiliser les ressources nécessaires à la résolution du problème ;
- *troisièmement*, il existe une récurrence de certains indicateurs ; ceux-ci sont régulièrement produits ou utilisés par les ONG et les associations. Même si ces indicateurs répondent aux besoins des OSC, il s'avère qu'ils sont généralement utilisés dans le cadre des politiques nationales comme la SCADD ou pour apprécier le progrès au niveau de certaines conventions comme la CDE et la CADBE. L'accent pourrait être mis sur ces types d'indicateurs.

### **3.2.2. Les indicateurs produits ou utilisés au niveau des différentes structures publiques**

A l'instar des ONG, l'enquête a permis de recenser 112 indicateurs qui sont produits et utilisés par les structures publiques, surtout au niveau déconcentré. Il faut cependant noter qu'il n'existe pas de cloisonnement dans la collecte et l'utilisation de ces indicateurs spécifiques entre les différentes structures. En effet, les indicateurs qui sont les plus utilisés par les structures publiques le sont généralement par les services de l'Action Sociale et par d'autres ministères <sup>10</sup>(voir la liste des indicateurs collectés et utilisés par les structures publiques à l'annexe).

### **3.3. Catégorisation des indicateurs produits et utilisés vers un référentiel consensuel**

Une seule et même question a été posée aux différentes structures intervenant dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso. Ainsi, les réponses à la question de savoir quels types d'indicateurs sont collectés, le traitement informatique du questionnaire a permis d'identifier et de dénombrer plus d'une centaine d'indicateurs.

Le regroupement et le classement ont permis d'identifier quatre (04) types d'indicateurs, toutes catégories confondues selon la fréquence de collecte. Il s'agit des indicateurs suivants :

---

<sup>10</sup>Au regard de la taille du tableau, nous avons préféré le mettre en annexe. Son insertion dans le texte et au niveau de ce paragraphe remet en cause la logique de rédaction et ne facilite pas la lecture.



- **les indicateurs communs de premier ordre ou de niveau 1.** Ils sont au nombre de **17**. Il s'agit des indicateurs dont le pourcentage des structures rencontrées qui les collectent oscille entre 25% et 30% ;
- il y a ensuite, **les indicateurs communs de deuxième ordre ou de niveau 2.** Ils sont au nombre de **19** et le pourcentage des structures qui les collectent tourne autour de 20% et 24 % des structures rencontrées ;
- quant aux **indicateurs communs de troisième ordre ou de niveau 3**, ils sont au nombre de **37**. Le pourcentage des structures qui les collectent est inférieur ou égal à 19 % des structures rencontrées ;
- les **indicateurs communs** que nous avons qualifiés **de quatrième ordre, au nombre de cinq (05)**, sont des indicateurs qui sont reconnus comme étant des indicateurs d'une extrême importance par la majorité des structures rencontrées en termes de nécessité de les collecter. Malheureusement, ils ne le sont pas pour plusieurs raisons. Nous y reviendrons dans la partie consacrée à l'analyse des indicateurs produits et utilisés.

### **3.3.1. Les indicateurs communs de premier ordre**

Sur la base de 84 structures qui ont répondu au questionnaire, 17 indicateurs sont apparus comme des indicateurs de premier ordre parce qu'ils sont fréquemment mentionnés dans les réponses fournies aux questions. La fréquence de réponses relatives à ces indicateurs est supérieure à 25%, soit plus du quart des structures enquêtées.

On note d'ailleurs que trois indicateurs ont une fréquence supérieure ou égale à 30%. Il s'agit des indicateurs portant respectivement sur « le nombre d'enfants victimes de pires formes de travail » ; « le nombre d'adolescents formés à un métier » et « la proportion d'OEV ayant bénéficié d'un appui spécifique (éducation, santé et habillement) ».

Le reste des indicateurs est cité entre 25 et 28% par les structures enquêtées. On peut observer que la quasi-totalité de ces indicateurs porte globalement sur « les enfants vulnérables », « les enfants qui subissent ou qui exercent dans les pires formes de travail actuellement, ou qui sont retirés pour de la formation (scolaire ou professionnelle) », « les enfants en conflit avec la loi qui sont formés pour être insérés socialement et professionnellement », « la scolarisation obligatoire des enfants (à travers leurs accès au primaire et leur maintien pour le post primaire) ».

Ce paquet de 17 indicateurs donne la possibilité d’apprécier avec pertinence la situation des enfants en matière de protection, mais aussi du droit à l’éducation, à une bonne alimentation, à une famille, etc. Le tableau ci-dessous donne les détails de ce référentiel d’indicateurs à minima de premier ordre.

**Tableau 3: Les indicateurs de premier ordre ou de niveau 1 produits par les structures enquêtées**

<i>N°</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Effectifs des structures</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
1.	Le nombre d'enfants victimes des pires formes de travail	26	31,3
2.	Le nombre d'adolescents formés à un métier	25	30,1
3.	La proportion d'OEV ayant bénéficié d'un appui spécifique (éducation, santé, habillement)	25	30,1
4.	Le nombre d'enfants placés dans les structures d'accueil	24	28,9
5.	Le nombre d'enfants victimes de violences (châtiments corporels, abus sexuels et autres, -à spécifier-?) pris en charge	24	28,9
6.	Le taux de la couverture vaccinale DTC, HEP, HIB	24	28,9
7.	Le nombre d'enfants bénéficiaires de formation de type professionnalisant	23	27,7
8.	Le nombre de jeunes ayant bénéficié de kits d'installation	22	26,5
9.	Le nombre d'enfants bénéficiaires de vivres	22	26,5
10.	Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail	22	26,5
11.	Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et placés en centre de formation	22	26,5
12.	Les effectifs des apprenants adolescents de l'éducation non formelle (CEBNF; ECOM, AFID ; CESF, MEADO.)	22	26,5
13.	Le nombre d'enfants scolarisés au primaire et au post-primaire (ensemble, garçons et filles)	22	26,5
14.	Le nombre d'enfants formés insérés professionnellement	21	25,3
15.	Le nombre d'enfants victimes d’abus sexuel	21	25,3
16.	Le nombre d'enfants parrainés au plan local et national par des ONG	21	25,3
17.	Le nombre d'enfants placés en famille et dans les Centres d'Accueil des Enfants en Détresse	21	25,3

### 3.3.2. Les indicateurs communs de deuxième ordre

Les indicateurs communs de deuxième ordre sont aussi importants pour estimer les progrès des actions, des initiatives et des politiques de protection et de promotion des droits de l'enfant. Ainsi, on en compte 19. Ils sont cités par 20 à 24% des structures enquêtées.

A la lecture du tableau 6, on note que les indicateurs a minima de second niveau complètent certains des indicateurs de premier niveau. Par ailleurs, on observe que les indicateurs sur la formation professionnelle sont plus détaillés que dans le tableau 5. On y trouve également des indicateurs qui concernent la santé à travers la mesure de la malnutrition (aigüe et modérée).

**Tableau 4: Les indicateurs de deuxième ordre ou de niveau 2 produits par les structures enquêtées**

<i>N°</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Effectifs des structures</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
1.	Le nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	20	24,1
2.	Le nombre d'enfants âgés de 5-14 ans qui travaillent	20	24,1
3.	La proportion d'enfants handicapés pris en charge	20	24,1
4.	Le nombre d'enfants issus des structures d'éducation spécialisée et de formation et qui font une formation professionnelle	19	22,9
5.	Le nombre d'enfants privés de famille	19	22,9
6.	Le nombre de centres d'accueil pour enfant en détresse	18	21,7
7.	Le nombre d'enfants adoptés	18	21,7
8.	Le nombre d'enfants bénéficiaires de projet éducatif	18	21,7
9.	La proportion des femmes et des enfants souffrant de la faim et de la malnutrition	18	21,7
10.	Le nombre d'enfants qui bénéficient d'un appui nutritionnel/ alimentaire régulier	18	21,7
11.	La proportion d'enfants victimes de traite pris en charge	18	21,7
12.	Taux d'enfants affectés par le VIH	18	21,7
13.	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet individuel	17	20,5
14.	Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition sévère et modéré	17	20,5
15.	L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) du taux brut de scolarisation au primaire	17	20,5
16.	Le taux brut d'admission (TBA) au primaire	17	20,5
17.	Le taux d'enfants malnutris de moins de 5 ans	17	20,5
18.	La prévalence du mariage des enfants (avant 18 ans)	17	20,5
19.	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés et réinsérés	17	20,5

### 3.3.3. Les indicateurs communs de troisième ordre

Les indicateurs communs de troisième ordre sont au nombre de 37. Leur taux de fréquence est compris entre 10 et 19%. Le tableau ci-après donne les détails.

**Tableau 5: Les indicateurs de troisième ordre ou de niveau 3 produits par les structures enquêtées**

<i>N°</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Effectifs des structures</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
1.	La proportion des enfants victimes d'abus sexuels	16	19,3
2.	Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	16	19,3
3.	Le nombre d'écoles qui bénéficient de point d'eau potable	16	19,3
4.	Le taux d'achèvement au primaire	16	19,3
5.	Le nombre d'enfants en mobilité pris en charge	16	19,3
6.	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés	16	19,3
7.	La létalité du paludisme chez les moins de 5 ans	15	18,1
8.	Le pourcentage d'enfants de poids insuffisants à la naissance	14	16,9
9.	Le pourcentage des mères allaitant au sein	14	16,9
10.	L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) du taux brut de scolarisation au post-primaire	14	16,9
11.	Le taux brut d'admission (TBA) au post-primaire	14	16,9
12.	Le nombre d'enfants en difficulté issus des structures d'éducation spécialisée et de formation réinsérés	14	16,9
13.	Le taux de couverture par antigène (BCG, VAR, VAA, etc.)	14	16,9
14.	La proportion des adultes qui connaissent les textes relatifs au droit des enfants	13	15,7
15.	Le taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire	13	15,7
16.	Le nombre de contacts par habitant et par an chez les moins de 5 ans	13	15,7
17.	Le pourcentage d'enfants nés vivants de mère VIH+ ayant reçu un traitement prophylactique complet aux ARV	13	15,7
18.	Le taux de guérison de la malnutrition aigüe (modérée, sévère (MAM/MAS))	13	15,7
19.	La proportion d'enfants victimes de catastrophe et crise humanitaire prise en charge	13	15,7
20.	Le pourcentage d'enfants de faible poids (inférieur à 2500g) à la naissance	13	15,7
21.	La proportion des enfants victimes d'abus sexuels prise en charge par rapport à l'ensemble des cas enregistrés	13	15,7
22.	Le taux d'achèvement au post-primaire	13	15,7

23.	Le pourcentage des enfants qui connaissent les textes relatifs aux droits des enfants	12	14,5
24.	Le taux de décès de la malnutrition aigüe sévère (MAS)	12	14,5
25.	Le taux de préscolarisation	12	14,5
26.	Le pourcentage d'enfants détenus séparés des adultes	11	13,3
27.	La proportion des bureaux du parlement des enfants qui tiennent régulièrement leurs sessions	11	13,3
28.	Le coût moyen de projet individuel	11	13,3
29.	Le taux d'abandon de la malnutrition aigüe sévère (MAS)	11	13,3
30.	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet familial	10	12,0
31.	Le pourcentage d'enfants bénéficiant de mesure alternative à l'incarcération	10	12,0
32.	Le nombre d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances sont déclarées par rapport au nombre total d'enfants	9	10,8
33.	La proportion des recommandations issues des sessions du parlement des enfants mises en œuvre	9	10,8
34.	Le taux de couverture des besoins en eau potable	9	10,8
35.	Le pourcentage des ES/CEBNF/EPP/FS et des structures préscolaires dotés des points d'eau modernes	9	10,8
36.	Le pourcentage des ES/CEBNF/EPP/FS et des structures préscolaires dotés des latrines	9	10,8
37.	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet communautaire	9	10,8

### 3.3.4. Les indicateurs communs de quatrième ordre

Les indicateurs communs de quatrième ordre sont reconnus comme étant des indicateurs qui devraient être systématiquement collectés mais ne le sont pas apparemment. Ainsi, parmi les 84 structures auprès desquelles le questionnaire a été administré, 20 d'entre elles, soit environ un quart des structures interrogées, suggèrent de tenir compte de certains nouveaux indicateurs. Certains des indicateurs exigent un ensemble de dispositifs pour leur vérification et validation.

Il s'agit des indicateurs relatifs aux abus sexuels, aux enfants victimes de conflit familial, aux enfants d'enfants migrants. Pour les abus sexuels, notamment le viol, la simple déclaration des victimes ne suffit pas. Il faut aller à la réalisation d'exams médicaux ou infirmiers poussés. Alors, certaines victimes, par pudeur ou par peur de stigmatisation, ne souhaitent pas de ce fait porter plaintes. Pourtant, les abus sexuels sont devenus un phénomène auquel les structures de protection des enfants ainsi que les structures de coercition (Police, Gendarmerie, Tribunaux) y font face régulièrement.

Le nombre de mineurs en détention est aussi une préoccupation pour les organisations de protection des enfants. En effet, savoir combien d'enfants sont détenus en prison est un

indicateur qui permet d'estimer la montée ou la recrudescence de la délinquance chez les jeunes quand on sait que de plus en plus d'enfants sont auteurs de vols ou de viols collectifs ou en série dans les établissements scolaires. Mais au-delà, cela permet de mettre en évidence les insuffisances des mécanismes d'éducation et de prise en charge familiales et communautaires.

### **3.4. Mécanismes de collecte, saisie, traitement et stockage des indicateurs**

En rappel, le mécanisme a été défini comme l'ensemble des outils et processus mis en place ou utilisés dans la collecte, la saisie, le traitement des données, le stockage, l'exploitation pour aboutir à la production et à la diffusion des indicateurs. Pour cette étude, les mécanismes que nous analysons se réfèrent donc :

1. aux outils et moyens que sont les fiches ou grilles de collecte, les questionnaires, les guides, les registres, le téléphone, etc.
2. aux différents processus ou étapes intermédiaires vers la production qui sont la collecte des données, le stockage des outils collectés, la saisie manuelle, la saisie informatique, l'assurance qualité par le contrôle des données ou l'apurement des données saisies ou stockées ;
3. à la production des indicateurs par des fréquences simples, des croisements de variables, des extrapolations, etc. ;
4. à la validation des indicateurs par des comités organisés ou mis en place qui sont entre autres les comités scientifiques, les comités de pilotage ou de validation, les ateliers, les séminaires, les rencontres périodiques des structures concernées à l'interne ou à l'externe, etc. ;
5. à la diffusion qui se fait généralement par le biais des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels), des annuaires, des médias, des publications, des communications, des travaux académiques et scientifiques (mémoires, thèses, articles, ouvrages).

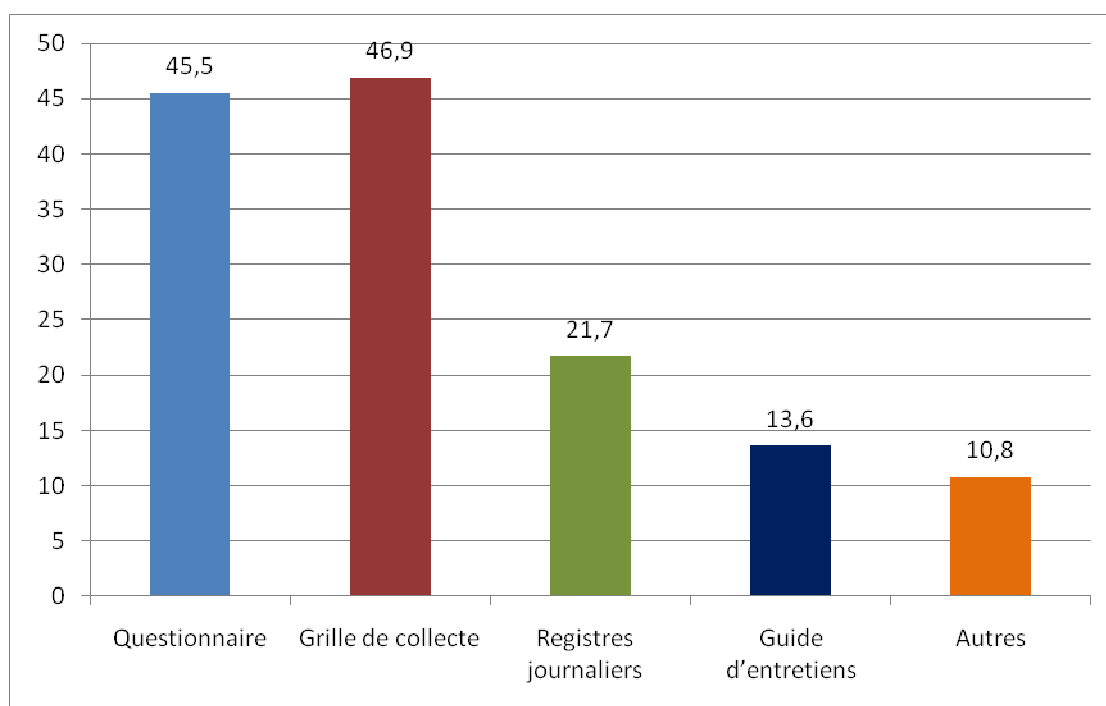
Ainsi, les mécanismes qui interviennent dans la production et la valorisation des indicateurs commencent par les outils qui servent à la collecte, puis interviennent les étapes respectives de traitement, de production, de validation puis de diffusion.

### 3.4.1. Les outils de collecte

La plupart des structures (83,1%) font la collecte des données à l'aide d'outils élaborés. Le graphique 1 montre que les outils utilisés sont en général des grilles de collecte (46,9%), des questionnaires avec des questions regroupées par domaine ou module (45,5%), des registres journaliers (21,7%)...

Il est tout de même important de noter que 17% d'entre elles disent collecter les données sans disposer d'outils formels de collecte.

**Graphique 1:** Type d'outils ou moyens utilisés pour la collecte des données



**NB :** Ce graphique a été construit avec les résultats d'une question à choix multiples. C'est ce qui explique le fait que le total des pourcentages soit supérieur à 100%.

Nous avons également noté, chez certaines structures, l'utilisation d'autres outils qui leur sont spécifiques. Ainsi, au niveau des inspecteurs du travail qui font régulièrement des sorties sur les chantiers et les sites miniers, ils utilisent des carnets appelés "tournées d'inspections" qui leur servent à relever toutes les anomalies comme la présence des enfants ou leur utilisation dans des activités dangereuses ou dans de pires formes de travail.

Globalement, les outils utilisés pour la collecte des données sont très classiques. Cependant, quelques structures ont affirmé utiliser le téléphone comme moyen de collecte. En effet, avec le développement de la téléphonie mobile, le téléphone et tous les outils connexes comme les tablettes sont des outils de plus en plus utilisés. Ainsi, 8% des structures enquêtées, ont

déclaré utiliser le téléphone pour la collecte des données. Les contraintes à l'accroissement de leur utilisation sont l'absence, le plus souvent, de dispositifs de recharge. Autrement, le téléphone et les tablettes sont en passe d'être des moyens de collecte de plus en plus utilisés parce qu'ils garantissent mieux et très rapidement la disponibilité des données collectées.

### **3.4.2. La collecte des données**

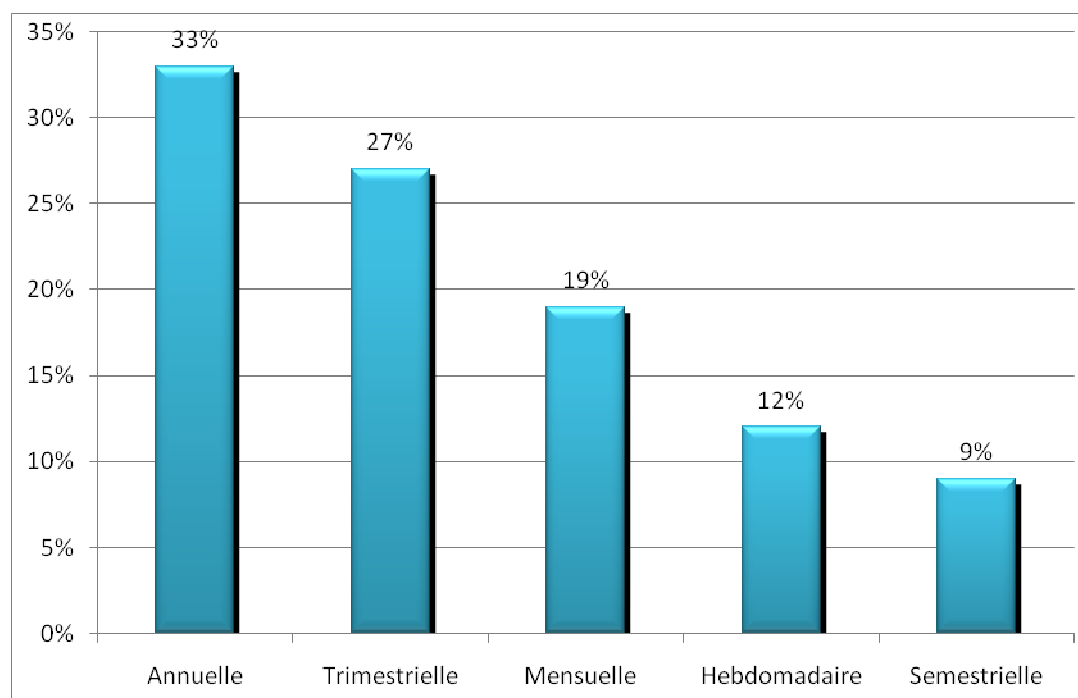
Toutes les structures ont déclaré faire de la collecte de données directement auprès des administrés à la base, c'est à dire dans les communes ou départements et autres sites (centres de santé, écoles, centres d'alphabétisation, sites aurifères, prisons, axes routiers, etc.). Ces communes, départements et autres sites peuvent être considérés comme les unités d'observation, tandis que les enfants et leurs parents sont eux les unités statistiques sur lesquelles est centrée la collecte des données pour la construction des indicateurs.

Le niveau régional reste un niveau de centralisation des données collectées sur le terrain. Quand on prend l'exemple de l'éducation nationale, la collecte est réalisée sur le terrain par les directeurs d'écoles à travers des fiches qu'ils remplissent. Les données sont ensuite regroupées au niveau des circonscriptions d'éducation de base (CEB), puis transférées au niveau régional pour la saisie et le traitement.

Sur 116 personnes qui ont répondu à la question sur la périodicité de production, 38 personnes soit 33% disent produire les rapports annuellement ; 31 personnes soit 27% de façon trimestrielle ; 22 personnes soit 19% mensuellement et 14 personnes soit 12% de façon hebdomadaire. La production des rapports de façon semestrielle est rare. A ce propos, ce sont 11 personnes qui en font la déclaration, soit 9%. (Voir graphique N°2 ci-après).

**Graphique 2**: Répartition des structures selon la périodicité de collecte des données





Régulièrement, les données sont collectées par les agents des structures, qui ne sont souvent pas formés et ne constituent donc pas forcément des professionnels de la collecte des données. Toutes les structures expliquent l'utilisation des agents de leurs services par la faible disponibilité des ressources tant financières, matérielles qu'humaines. A propos, un directeur régional apprécie :

*« Ce sont nos agents qui collectent et qui quelques fois procèdent aussi au traitement des données. Ils ne sont pas formés à la collecte et au traitement ; c'est pourquoi, il arrive de constater des erreurs dans les indicateurs produits ».*

La collecte des données est faite par certains agents directement pour le compte de leur service. C'est le cas de l'ANPE, des DRTSS, des DRS, des DRENA. Certains responsables de service préfèrent ne pas utiliser leurs agents pour la collecte des données parce que cela ne permet pas de disposer toujours de données fiables. Leur argument repose sur le fait qu'il est difficile d'être juge et partie puisque les données collectées sont un moyen de vérification de l'exécution ou de la progression du travail que les agents effectuent sur le terrain ou à leurs postes.

### **3.4.3. Saisie et traitement des données**

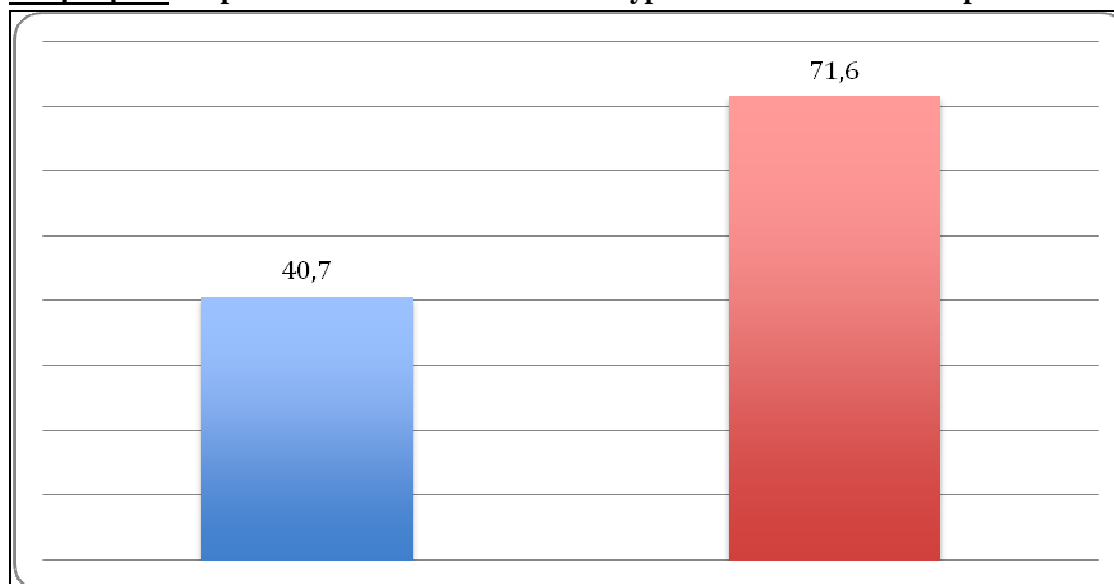
Concernant la nature et l'organisation de la saisie et du traitement, trois principaux cas ont été recensés :

- dans le premier cas, la saisie et le traitement consistent en un transfert manuel des fiches remplies vers un registre régional ;
- dans le second cas, la saisie et le traitement sont réalisés sur les ordinateurs par le chargé des statistiques ou avec son équipe ;
- dans le troisième cas, les données sont simplement acheminées au niveau central.

Ainsi, 68% des structures enquêtées opèrent elles-mêmes la saisie de leurs données. C'est dire qu'un tiers de ces structures (32%) ne le font pas (habilités à faire directement de la saisie des données). C'est le cas des structures publiques au niveau déconcentré ou décentralisé pour les ONG et associations. Celles ci acheminent les données collectées du terrain, souvent à l'état brut, vers le niveau central.

A la question de savoir quel est le mode de saisie qui est pratiqué par les structures, on constate que la saisie manuelle et la saisie informatique sont quelques fois doublement pratiquées par les structures. En effet, la question étant à réponses à choix multiples, plus de 71,6% des structures ont mentionné la saisie informatisée. Néanmoins, elles sont plus de 40,7% à le faire de façon manuelle conformément au graphique 3 ci-dessous.

**Graphique 3: Répartition des structures selon le type de saisie des données opéré**



**NB** : Le graphique représente des réponses à des questions à choix multiples. C'est ce qui explique le fait que le total des pourcentages soit supérieur à 100%.

Généralement, la saisie manuelle intervient après la collecte des données dans l'objectif de disposer des premières informations ou de résultats préliminaires pour renseigner certaines activités ou le fonctionnement des services sur le terrain. Ce processus d'exploitation n'est

pas fiable, mais les responsables et/ou les chargés de statistiques des structures disent n'avoir pas d'autre choix, étant donné qu'ils ne disposent pas d'outil informatique.

Même quand il en existe, c'est très souvent un seul ordinateur qui est fonctionnel pour l'ensemble de la structure et généralement ne possédant pas les logiciels adaptés à la saisie. Certains agents sont souvent obligés d'utiliser leurs propres ordinateurs, ce qui ne garantit nullement la sécurisation et le stockage des données pour les structures auxquelles ils appartiennent. Par ailleurs, quand ils viennent à être affectés dans une autre localité, la probabilité d'emporter avec eux toutes les données est très forte.

Parmi ceux qui font de la saisie informatisée, les logiciels les plus utilisés sont Word, Excel, Powerpoint et Access. On note l'absence de logiciels spécifiques destinés à la saisie et au traitement statistique, hormis Access qui est intégré à Microsoft.

#### **3.4.4. Production, diffusion et stockage des indicateurs**

La production consiste à rendre disponibles les informations ou les données quantifiées au sein d'un espace géographique ou d'une entité administrative. La production des indicateurs est de plus en plus aisée grâce à l'informatique. Elle se fait désormais par des fréquences simples qui sont l'estimation des variables par rapport à l'ensemble d'un groupe. Les indicateurs sont produits en chiffres relatifs, tels les pourcentages et les proportions mais également en chiffres absolus que sont l'âge, le nombre de personnes.

La production des indicateurs répond à un certain nombre de critères qui sont fortement observés dans les structures publiques mais aussi dans certaines ONG enquêtées. Ainsi, on constate que :

- en règle générale, les indicateurs ne sont pas produits au niveau régional ;
- leur production ainsi que leur utilisation répondent à un canevas proposé par le ministère ou les partenaires techniques ;
- la diffusion suit un ordre hiérarchique et va du niveau central vers le niveau périphérique ;
- le travail de capitalisation ou de validation ainsi que de diffusion est réalisé au niveau central. En effet, seules 03 structures sur les 83 enquêtées ont déclaré réaliser à leur niveau le travail de capitalisation et de diffusion.

Enfin, les structures qui réalisent le traitement des données jusqu'à la production des indicateurs ont, en permanence, le souci du stockage des données. A cette question, les

DGESS prennent des dispositions pour un stockage sécurisé des données. Toutefois, les données sont accessibles sans un contrôle à priori régulier ou sans un accord préalable. Ainsi, des agents arrivent à disposer de certaines données nationales sur des supports de stockage personnels (clés USB, disques durs externes, etc.).

En tout état de cause, la sécurisation des données est une étape très cruciale surtout en ces temps d'attaques cybernétiques<sup>11</sup> par des virus.

#### **3.4.5. Le travail d'analyse et de diffusion/dissémination des indicateurs**

Le travail d'analyse et de diffusion des données est réalisé au niveau central par les DGESS des différents ministères.

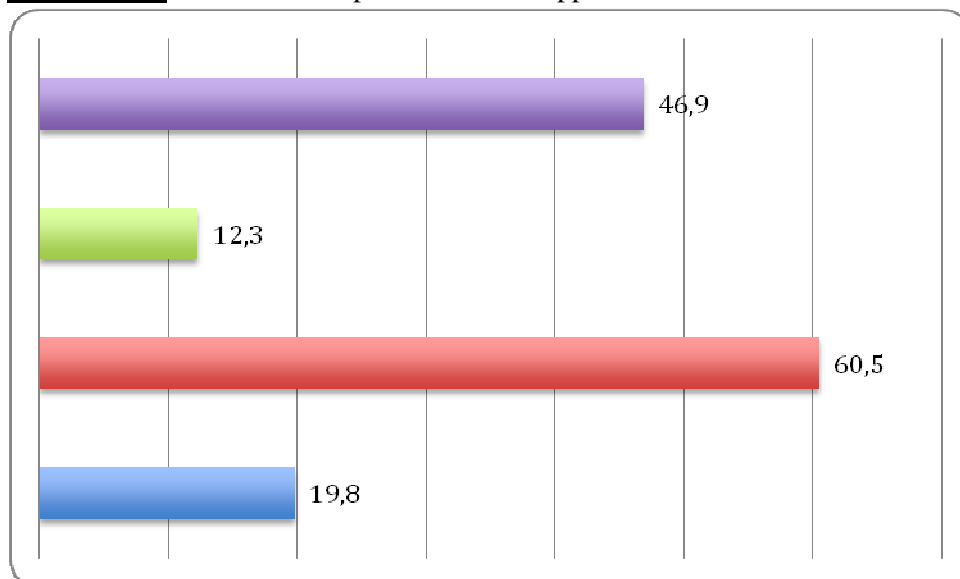
S'agissant des ONG et associations nationales, les données qu'elles produisent sont destinées à leurs partenaires techniques et financiers qui en assurent le travail d'analyse et de diffusion. La diffusion des indicateurs repose sur la production de rapports ou sur l'utilisation d'instruments comme les médias, les ateliers, les conférences, les publications, les travaux académiques, etc. Au Burkina Faso, la diffusion se fait essentiellement à travers les rapports périodiques des structures. La parution ou la production des rapports répond à des périodicités fixées souvent par les structures ou avec des partenaires techniques et financiers.

Elle est trimestrielle (60,5%) ou annuelle (46,9%). Les proportions des structures qui réalisent les rapports de manière mensuelle ou semestrielle est respectivement de 19,8% et 12,3%.

---

<sup>11</sup>En avril pendant que nous faisons cette étude, tous les journaux ont évoqué l'attaque des sites WEB des ministères au Burkina Faso bloquant leur accessibilité ou introduisant des informations erronées. C'est dire combien il est important de sécuriser les données surtout si celles-ci sont stockées sur des ordinateurs ou sont sur des systèmes réseaux.

**Graphique 4:** Périodicité de production des rapports



**NB** : Le graphique représente des réponses à des questions à choix multiples. C'est ce qui explique le fait que le total des pourcentages soit supérieur à 100%.

Les rapports sont principalement produits pour le niveau national, et sous régional, soit respectivement 89,2% et 7,2% des structures qui le déclarent. Les rapports produits uniquement pour répondre aux besoins ou à des requêtes au niveau international ne représentent que 1,2% des structures enquêtées.

### **3.2. Analyse des résultats de l'étude**

L'analyse des principales données de l'enquête sera faite en sept points. Les trois premiers concernent les indicateurs produits et utilisés, les mécanismes de collecte, de saisie, de traitement et de stockage et les outils de collecte utilisés. Quant aux trois points suivants, ils traitent des méthodes de collecte, de saisie et de traitement des données, de production, de diffusion et de stockage des indicateurs et des difficultés/limites des mécanismes de production des indicateurs. Le septième point traite des leçons apprises/bonnes pratiques à encourager. Des propositions en vue d'améliorer le travail du SP/CNE en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données sont également faites.

#### **3.2.1. Les indicateurs produits et utilisés**

Quand on passe en revue l'ensemble des indicateurs cités par les acteurs de terrain, le constat est que certains des indicateurs s'apparentent plus à des thèmes qu'à des éléments de mesure. On peut citer par exemple le statut d'OEV, la vulnérabilité liée au VIH/SIDA, la détention de l'acte de naissance, les violences faites aux enfants, l'appui alimentaire aux enfants, etc.

Certains indicateurs doivent être repris et reformulés afin d'en préciser/clarifier le contenu. En outre, l'on peut noter le manque de cohérence aussi bien au plan conceptuel qu'au plan des cibles. Mis à part les indicateurs des domaines de l'éducation nationale, de la santé et de l'action sociale, certains sont construits essentiellement sur la base des besoins des structures qui les utilisent.

### **3.2.2. Les mécanismes de collecte, de saisie, de traitement et de stockage**

Les mécanismes mis en place pour la collecte, la saisie, le traitement et le stockage des données fonctionnent, pour la plupart, en fonction de la disponibilité des ressources. La mobilité professionnelle des agents au niveau de beaucoup de structures entraîne une absence de personne ressource spécialisée et à même de former continuellement les agents. L'insuffisance d'équipement des différentes structures oblige les agents de collecte, de saisie, de traitement et de stockage des données à utiliser leurs propres équipements. Ainsi, quand ils sont appelés à d'autres fonctions ou simplement affectés dans d'autres localités, il arrive qu'ils emportent avec eux toute la mémoire du service.

### **3.2.3. Les outils de collecte des données**

Il y a une multitude d'outils qui sont utilisés pour la collecte des données. Les plus utilisés sont les grilles de collecte et les questionnaires. Malheureusement, les agents chargés de leur utilisation n'ont pas souvent participé à leur conception ou validation. C'est ainsi que plusieurs plaintes sont enregistrées sur les outils qui ne sont pas toujours adaptés au travail de collecte. Au demeurant, on peut se poser la question sur l'utilisation courante et le respect de ces outils lors de la collecte. Vu que leur accessibilité n'était pas facile.

### **3.2.4. Les méthodes de collecte, de saisie et de traitement des données**

L'ensemble des services rencontrés sont en train de passer du traitement manuel des données au traitement informatisé. Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance ou l'obsolescence des équipements quand ce n'est l'inexistence et la non maîtrise de l'outil informatique voire des logiciels de saisie et de traitement.

### **3.2.5. La production, diffusion et stockage des données**

La plupart des structures rencontrées, souffrent du manque d'équipements de diffusion et de stockage des données. On note une faible capacité à assurer une maintenance systématique et régulière des équipements; en conséquence la mise à jour ou la protection des données n'est

pas garantie, alors que les attaques et autres formes d'intrusion ne permettent pas de sécuriser les données stockées. Par ailleurs, il existe peu de structures qui disposent d'une base de données appropriée avec des logiciels spécifiques, ce qui dénote du caractère un peu artisanal des mécanismes.

### **3.2.6. Difficultés et limites des mécanismes de production des indicateurs**

Durant la collecte des données, des acteurs ont été sollicités pour se prononcer sur les faiblesses/lacunes des mécanismes de production des indicateurs. Le recensement et le regroupement des réponses à cette question ont permis d'identifier les lacunes ci-après :

- il existe un nombre important d'indicateurs qui ne concernent pas les enfants tandis que d'autres sont mal formulés ;
- l'absence d'harmonisation des indicateurs : en effet, la multitude d'indicateurs relevée sur le terrain montre l'absence de concertation et d'harmonisation des indicateurs entre les acteurs ;
- la multitude/diversité des partenaires en ce que chacun a tendance à travailler seul sans chercher à savoir ce que fait l'autre ;
- le manque de ressources financières et logistiques au niveau déconcentré surtout pour les différentes opérations permettant de collecter à temps ou régulièrement les données pour produire les indicateurs ;
- le manque de manuel de formation et de personnel qualifié pour la collecte et le traitement des données dans les régions ;
- l'absence d'un canevas validé, ce qui occasionne souvent des difficultés aussi bien lors de la collecte que du traitement des données ;
- des outils souvent mal adaptés ;
- des agents de collecte non dotés de guides ou de manuels sur l'harmonisation des concepts utilisés pendant la collecte ;
- des outils souvent volumineux qui n'encouragent pas les agents à leur correct remplissage, surtout si ces derniers pensent que c'est un travail supplémentaire qui leur est imposé, sans aucune contrepartie ;
- l'absence d'outils et de programmes informatiques pour le traitement et la production des indicateurs ;
- l'absence et la non maîtrise des logiciels de traitement de données ;
- la faible connexion des structures déconcentrées à internet ;

- le manque de maintenance et de mise à jour des équipements pour une protection des données, lorsqu'ils existent ;
- l'existence d'indicateurs importants non cités dans la liste de ceux qui sont déjà collectés ;
- l'absence d'un dispositif national de référence assurant la capitalisation des données spécifiques sur la protection de l'enfance pour les besoins des partenaires au niveau national, régional et international ;
- toute opération d'envergure nationale doit passer par le Conseil National de la Statistique (CNS). Si le CNS n'est pas mis en avant cela constitue une limite. Il faut que le SP/CNE travaille en étroite collaboration avec le CNS.

### **3.2.7. Les leçons apprises/bonnes pratiques à encourager**

L'analyse des mécanismes de production des indicateurs a permis d'identifier des leçons/bonnes pratiques susceptibles d'être promues. Elles sont au nombre de trois:

**La première** est qu'il est nécessaire de réduire le nombre d'indicateurs. En effet, il a été reconnu, par l'ensemble des acteurs, la nécessité et l'importance d'adopter un nombre minimal d'indicateurs harmonisés si l'on veut gagner en efficacité dans le travail de collecte et de traitement. Aussi, tous les indicateurs ne sont pas indispensables pour renseigner les rapports qui sont élaborés dans le cadre de la SCADD, de la CDE, du CADBE ou des OMD, etc.

**La deuxième** est qu'au Burkina Faso, le travail de collecte, de traitement et de diffusion des données, quelque soit le domaine considéré, doit bénéficier d'un soutien politique et administratif au plus haut niveau. Cela exige pour le cas des droits de l'enfant et de leur protection que le SP/CNE, au regard de la mission de coordination qui lui est confiée, puisse centraliser les données sur la situation de l'enfant au Burkina Faso à travers la mise en place d'une base de données spécifique et opérationnelle.

Cette leçon s'avère pertinente d'autant plus que le SP/CNE pourra disposer, à l'issue de cette étude, d'un référentiel d'indicateurs a minima, d'outils simples et harmonisés, de programmes de traitement sur des logiciels spécifiques comme SPSS ou STATA et surtout d'orientation dans le processus de capitalisation.

Cela aura l'avantage de rendre disponible et de faciliter l'accessibilité aux données spécifiques sur la situation des enfants au Burkina Faso. Toutefois, ce dispositif



n'exclut pas que les ministères poursuivent leurs opérations de collecte et de production de leurs annuaires statistiques respectifs. Pour rendre attractives les productions annuelles dédiées à la protection des enfants et à leurs droits, des thématiques variées et des annonces par des mécènes privés ou des PTF pourront être des soupapes pour le financement d'une telle production.

**La troisième** est que le financement du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données ne doit pas être uniquement basé sur l'aide extérieure au risque que les différents partenaires techniques et financiers se retirent pour laisser le système s'essouffler et mourir du fait de l'insuffisance, voire du manque de financement. Pour ce faire, ce financement du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données, pour être pérenne, doit s'appuyer sur des ressources mobilisées sur le budget de l'Etat. À travers la mise en place d'une ligne de crédit conséquente pour recruter du personnel qualifié et en quantité. Ce budget doit également permettre l'acquisition ou le renouvellement régulier des équipements et des consommables informatiques, ainsi que de la prise en charge des frais de fonctionnement du système.

### **3.2.8. Propositions pour l'amélioration du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données**

Au terme du travail de présentation et d'analyse des résultats de l'étude, il convient de faire les propositions suivantes, au regard des difficultés rencontrées sur le terrain et des insuffisances/lacunes identifiées en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données.

#### **① Au niveau des indicateurs produits et utilisés**

A l'issue d'un travail de reformulation, de recouplement, de synthèse et de discussions en ateliers en atelier de validation, quarante trois (43) indicateurs minima ont été retenus conformément à la liste ci-dessous. Le choix des indicateurs et des outils a tenu compte de la fréquence de collecte au niveau des différentes structures de mise en œuvre des actions, mais aussi de l'importance que ces indicateurs expriment en termes de connaissance de la situation et d'appréciation de l'évolution de cette situation. Tout indicateur choisi dans cette liste minima est considéré comme une donnée pouvant permettre de décrire la situation actuelle ou vécue. Ainsi, les indicateurs retenus se composent d'indicateurs d'impact, de résultat, de processus et de produit.

**Tableau 6: Liste des indicateurs a minima proposés pour la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso**

<b>N°</b>	<b>INDICATEURS</b>
<b>I.</b>	<b>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT</b>
1.	Taux d'enregistrement des enfants de 0-5 ans
2.	Proportion des moins de 18 ans sans acte de naissance
3.	Le nombre d'enfants privés de famille enregistrés
4.	Le nombre de structures publiques et privées d'accueil pour enfants en détresse
5.	Le nombre d'enfants placés dans les centres d'accueil
6.	Le nombre d'enfants placés dans les familles d'accueil
7.	Le nombre d'enfants adoptés au plan national et international
8.	La proportion d'enfants handicapés pris en charge
<b>II.</b>	<b>ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE (santé, éducation, eau et assainissement, nutrition formation professionnelle)</b>
<b>2.1</b>	<b>SOUS DOMAINE EDUCATION</b>
9.	Taux d'inscription de préscolarisation
10.	Le taux brut de scolarisation au primaire (ensemble, garçons et filles)
11.	Le taux brut de scolarisation au post-primaire (ensemble, garçons et filles)
12.	Le taux d'achèvement au primaire (ensemble, garçons et filles)
13.	Le taux d'achèvement au post primaire(ensemble, garçons et filles)
14.	Le nombre d'enfants parrainés au plan local et national et international
15.	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés et réinsérés
16.	Taux d'enfants handicapés scolarisés
17.	Le nombre d'enfants en difficulté formés insérés professionnellement
<b>2.2.</b>	<b>SOUS DOMAINE SANTE NUTRITION ET ASSAINISSEMENT</b>
18.	Taux de mortalité infantile
19.	Taux de mortalité infanto juvénile
20.	Le taux de la couverture vaccinale DTC, HEP, HIB
21.	Prévalence de la malnutrition aigue (modérée et sévère) chez les enfants de moins de 5 ans
22.	Le pourcentage d'enfants infectés par le VIH
23.	Le nombre d'enfants pris en charge selon l'approche PCIME
24.	Taux de couverture des ménages en eau potable désagrégé par niveau rural ou urbain
25.	Pourcentage de ménages disposant de latrines désagrégé par niveau rural ou urbain
<b>III.</b>	<b>PROTECTION SPECIFIQUE</b>
<b>3.1.</b>	<b>SOUS DOMAINE VIOLENCES DE TOUT GENRE</b>
26.	La prévalence du mariage des enfants avant 18 ans
27.	Le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels pris en charge
28.	Taux de prévalence de l'excision chez les moins de 18 ans
29.	Le nombre d'enfants mineurs en détention
30.	La proportion d'enfants en prison séparés des adultes
31.	Le pourcentage d'enfants jugés ayant été condamné

32.	Nombre d'enfants de moins 18 victimes de violences physiques enregistrés
33.	Le nombre d'enfants moins de 18 ans victimes de catastrophes et de crise humanitaires
34.	Le pourcentage d'enfants libérés qui bénéficient d'un accompagnement post-détention
35.	Proportion d'enfants en conflit avec la loi
3.2.	<b>SOUS DOMAINE TRAITE ET PIRE FORME DE TRAVAIL</b>
36.	Le nombre d'enfants âgés de 5-15 ans qui exercent une activité économique
37.	Proportion des enfants de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE)
38.	La proportion d'enfants victimes de traite ou de pires formes de travail retirés et placés à l'école ou en formation
39.	Le nombre d'enfants exploités pour fait de prostitution
40.	Nombre d'enfants de moins de 18 ans impliqués dans des conflits armés
<b>IV.</b>	<b>DOMAINE INSTITUTIONNEL ET PROGRAMMATIQUE</b>
41.	Le nombre de structures intervenant dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant
42.	Montant de la contribution annuelle des partenaires à la protection et la promotion des droits de l'enfant.
43.	La part du Budget de l'état et des collectivités territoriales consacrées à l'enfance.

Le tableau complet de la liste des indicateurs retenus avec le mode de calcul, des données et les structures responsable figure à l'annexe 1.

## **② Au niveau des mécanismes et outils de collecte, de saisie, de traitement et de stockage des indicateurs**

Pour parvenir à mettre en place un système qui fonctionne et qui implique le plus grand nombre d'acteurs, il sera indispensable d'organiser des ateliers d'élaboration ou de révision des outils de collecte afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau de qualification dans la collecte, la saisie, le traitement ou la diffusion. Il sera indispensable de former les différents acteurs à l'utilisation desdits outils quel que soit la rigueur qui a été mise dans leur élaboration en ce sens que si les agents chargés de la collecte n'ont pas participé à leur élaboration, les outils ont peu ou pas de chance d'être correctement remplis/renseignés.

## **③ Au niveau des mécanismes de compilation, d'analyse et de diffusion**

Nous suggérons que les référentiels d'indicateurs communs de premier et de seconds ordres constituent l'ossature des indicateurs a minima qui seront utilisés pour apprécier les actions, les initiatives et les politiques engagées par le Burkina Faso et ses différents partenaires en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.

Dans cette dynamique, le SP/CNE assurera le rôle de maître d'œuvre pour la production d'un rapport annuel et d'une revue statistique annuelle sur les droits et la protection des enfants au niveau national. Il coordonnera de ce fait tous les mécanismes de production des indicateurs et pourrait également travailler à garantir la production, chaque année, des statistiques.

Nous suggérons que la collecte des données qui servira à la construction des indicateurs a minima se fasse une fois l'année de préférence au cours de la première quinzaine de Novembre. C'est une période qui sied le mieux pour avoir une "photo instantanée" de la situation de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. C'est sera donc après les rentrées scolaires, les vaccinations, les retours de certains enfants sur les différents sites de travail, la mobilité des enfants à la recherche de travail et du mieux-être, etc. En outre, la collecte annuelle peut contribuer à minimiser les doublons.

Pour la diffusion nous suggérons que la date du 16 juin soit celle qui soit retenue pour la présentation de l'état de l'enfant au Burkina Faso.

#### **④ Proposition de mécanisme opérationnel de suivi des indicateurs**

Le mécanisme que nous proposons est pyramidal (du bas vers le haut) et concernera tout ce qui est travail d'orientation, de synthèse des données, de consolidation/traitement et de diffusion. Ce mécanisme sera assuré par le MASSN à travers le SP/CNE. La collecte des données se fera au niveau de la base avec deux niveaux de synthèse (synthèse au niveau provincial et au niveau régional).

- **De la coordination**

Le niveau central est représenté par le MASSN et le Secrétariat permanent avec à côté, les partenaires techniques et financiers. Celui-ci reçoit des directives et orientations à appliquer dans le cadre de la promotion et la protection des droits de l'enfant. A son tour, le SP/CNE grâce aux outils de collecte de données qui seront validés par l'ensemble des parties prenantes procède à la collecte annuelle des données auprès des DRASSN pour traitement et diffusion à partir du site web, d'un rapport annuel ou toute autre procédure. La diffusion pourrait être précédée chaque fois que possible d'une rencontre de validation de la revue par l'ensemble des acteurs.

- **De l'exécution des actions et de la redevabilité**

La mise en œuvre des actions se fait à travers les associations/OBC, les ONG locales et internationales, et les DPASSN qui assurent la supervision de la mise en œuvre des actions

au niveau régional, provincial, communal et qui rendent compte. Les bilans d'exécution des actions sont retransmis au SP/CNE via les DRASSN.

La mesure des succès obtenus est faite sur la base des indicateurs définis par niveau.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **Conclusion**

Au terme de la présente étude, il nous revient de répondre aux différentes exigences des TDR. Ces exigences scientifiques sont au nombre de trois à savoir : (1) un diagnostic exhaustif sur le mécanisme actuel et les outils relatifs à la collecte, au traitement et à l'utilisation des indicateurs sur la protection de l'enfant est réalisé, (2) une liste d'indicateurs a minima standardisés de protection de l'enfant au Burkina Faso est proposée et enfin (3) un mécanisme national et des outils y afférents pour la collecte et l'analyse des données relatives à la protection de l'enfant contre les abus, l'exploitation et les violences tout en permettant le rapportage sur la situation des enfants au Burkina Faso conformément aux recommandations des organes de traités relatifs aux droits de l'enfant est proposé.

Le travail de diagnostic exhaustif sur le mécanisme actuel et les outils relatifs à la collecte, au traitement et à l'utilisation des indicateurs sur la protection de l'enfant réalisé montre des insuffisances de nature technique et qualitative au niveau de l'exécution et en terme d'organisation, de moyens matériels, humains et financiers au niveau de la coordination.

En effet, en matière de promotion des droits et de la protection de l'enfant, il y a plusieurs acteurs qui accompagnent le Gouvernement burkinabè. Cependant, il manque une coordination et une concertation entre ces acteurs entraînant la production et l'utilisation d'une multitude d'indicateurs, de mécanismes et d'outils de collecte, de traitement et de diffusion des données, dont la plupart est non harmonisée.

Pour ce qui concerne la liste d'indicateurs a minima standardisés de protection de l'enfant au Burkina Faso l'analyse des indicateurs collectés par les structures, montre que la plupart d'entre eux sont des indicateurs d'activités, de processus ou de résultats, mais très peu d'indicateurs d'impact. Il ressort également que certains indicateurs tels que formulés peuvent être considérés comme des thèmes et non des indicateurs car par principe, la formulation d'un indicateur doit être claire et précise. Le travail de regroupement des différents indicateurs collectés par les structures permet d'avoir une liste de 38 indicateurs classés en fonction des domaines et des dimensions de la protection, tout en prenant en compte les différents niveaux ou types d'indicateurs.

Quant à la proposition de dispositif opérationnel et efficace pour permettre au SP/CNE de jouer pleinement le rôle de premier plan dans le travail de coordination des actions en matière de droits de l'enfant, des propositions d'ordre organisationnel et technique sont faites.

Les recommandations sont fortement liées au travail d'analyse qui a permis l'identification des forces et des lacunes/insuffisances. C'est ainsi que des recommandations ont été faites, regroupées par destinataire à savoir le Gouvernement, le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) et le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Enfance (SP/CNE).

## **Recommandations**

### **① Recommandation au Gouvernement**

Nous recommandons au Gouvernement, à travers le Ministère de l'Economie et des finances (MEF) d'assurer entièrement sinon à 80% au minimum le financement du travail de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la situation des enfants. Pour assurer la pérennité de ce financement, il convient de s'appuyer sur des ressources mobilisées sur le budget de l'Etat à travers la mise en place d'une ligne de crédit conséquente pour recruter du personnel qualifié en nombre suffisant et pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement régulier des équipements ou des consommables informatiques. Rien ne sert de mettre en place des structures non opérationnelles pour répondre aux exigences internationales.

### **② Recommandations au MASSN**

Au regard de l'importance du Conseil National pour l'Enfance et de son Secrétariat Permanent, il est urgent de renforcer les capacités opérationnelles du SP/CNE afin de mettre en place le dispositif opérationnel de suivi des indicateurs retenus. L'opérationnalisation du mécanisme de collecte, de saisie, de traitement et de diffusion passe par :

- l'appui à la mise en place d'un mécanisme opérationnel de suivi des indicateurs ;
- l'appui à l'élaboration d'un manuel d'opérationnalisation qui décrira le système de collecte, de capitalisation, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. L'élaboration du manuel sera une occasion pour le SP/CNE de revoir son organigramme en fonction du dispositif institutionnel et organisationnel pour envisager les changements suivants :  
\*la dynamisation de l'unité de suivi et d'évaluation des interventions. Il s'agit de permettre au SP/CNE de pouvoir jouer effectivement et pleinement son rôle de

coordination en mettant un accent particulier sur le renforcement de ses capacités techniques, humaines, matérielles et financières ;

\* l'élaboration de plans d'actions annuels pour le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués et la mise en place d'un système de communication et d'information opérationnel.

### ③ **Recommandation aux Partenaires techniques et financiers**

Que les indicateurs a minima retenus dans la présente étude servent aussi de base dans l'élaboration des documents de coopération entre ces structures et le Gouvernement burkinabè. Ceci offre l'avantage de travailler sur des bases définies avec le pays et permet de prendre en compte tous les domaines de la protection dans une vision systémique et holistique, et qui *in fine* va permettre l'amélioration constante de ces indicateurs sur la protection et la promotion des droits de l'enfant.



## Bibliographie

1. FHI 360, Notions de base de la protection de l'enfance (manuel 1), Boîte à outils de FHI 360 pour la protection de l'enfance, de FHI 360, USA, 2012
2. MASSN : 3ème et 4ème rapport périodiques du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la CDE (1999-2006), décembre 2006
3. MASSN : Cadre d'orientation stratégique pour la promotion de l'enfant au Burkina Faso, COSPE (2008-2017), septembre 2008
4. MASSN : Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant au Burkina Faso, septembre 2014
5. MASSN : Deuxième et troisième rapports périodiques cumulés du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en application à l'article 43-1 de la charte, Ouagadougou, 2011
6. MASSN : Plan d'action national pour la survie, la protection, le développement et la participation de l'enfant au Burkina Faso (PAN – ENFANCE 2010–2012), décembre 2009
7. MASSN : Rapport de l'atelier de réflexion sur l'élaboration d'indicateurs et d'outils harmonisés de collecte de données sur les droits de l'enfant au Burkina Faso, Ouagadougou, Octobre 2014
8. MASSN : Rapport initial du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1999-2005), Ouagadougou, avril 2006
9. MASSN : Rapport initial du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, mai 1993
10. MASSN : Rapport initial du Burkina Faso sur la mise en œuvre du protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés
11. MASSN : Rapport initial sur la mise en œuvre du protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (article 12, paragraphe1),
12. Karime GANEMTORE, Léonard SAVADOGO : Rapport d'évaluation du plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant (2008-2012), août 2014
13. Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, CAB/LEG/153/Rev.2
14. Convention relative aux Droits de l'Enfant, (A.G. res. 44/25, annexe, 44 U.N. GAOR Sup. No. 49, à 167, U.N. Doc. A/44/49, 1989)

## ANNEXES

### Annexe 1 : LISTE DES INDICATEURS A MINIMA PROPOSESA COLLECTER ANNUELLEMENT

<i>N°</i>	<i>INDICATEURS</i>	<i>MODE DE CALCUL</i>	<i>SOURCES</i>
<b>I.</b>	<b>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT</b>		
1.	Taux d'enregistrement des enfants de 0-5 ans	<p>Nombre d'enfants de 0-5 ans enregistrés au niveau de l'Etat-civil au cours d'une année</p> $Tx = \frac{\text{Nombre d'enfants de 0-5 ans enregistrés au niveau de l'Etat-civil au cours d'une année}}{\text{Population de 0-5 ans.}}$	INSD MATDS
2.	Proportion des moins de 18 ans sans acte de naissance	<p>Nombre d'enfants de 0-18 ans ayant été déclarés ne pas posséder d'acte de naissance</p> $P = \frac{\text{Nombre d'enfants de 0-18 ans ayant été déclarés ne pas posséder d'acte de naissance}}{\text{Population d'enfants de 0-18 ans sur une année x.}}$	INSD
3.	Le nombre d'enfants privés de famille enregistrés	Nombre d'enfants privés de famille recensés dans les structures d'accueil du MASSN et des ONG et associations basées au Burkina Faso, sur la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année écoulée.	MASSN OSC
4.	Le nombre de structures publiques et privées d'accueil pour enfants en détresse	Nombre de structures d'accueil du MASSN et des ONG et associations basées au Burkina Faso ouvertes et accueillant les enfants en détresse, sur la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année écoulée.	MASSN OSC
5.	Le nombre d'enfants placés dans les centres d'accueil	Nombre d'enfants placés ou acceptés dans les centres d'accueil.	MASSN OSC
6.	Le nombre d'enfants placés dans les familles d'accueil	Nombre d'enfants placés dans les familles agréées par le MASSN, de 0-17 ans en situation de détresse ou n'ayant pas ou plus de famille biologique sur la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année écoulée.	MASSN OSC
7.	Le nombre d'enfants adoptés au plan national et international	Nombre d'enfants adoptés par des couples ou des familles ayant officiellement obtenus l'autorisation des autorités compétentes	MASSN

		de l'adoption de tout enfant burkinabè.	
8.	La proportion d'enfants handicapés pris en charge	<p>Nombre d'enfants handicapés y compris le nanisme et l'albinisme pris en charge</p> $P = \frac{\text{Nombre d'enfants handicapés y compris le nanisme et l'albinisme pris en charge}}{\text{Ensemble estimé d'enfants ayant un handicap psychomoteur étendu aux albinos et aux nains au cours d'une année x allant du 1er janvier au 31 décembre.}}$	MASSN OSC
<b>II.</b>	<b>ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE (santé, éducation, eau et assainissement, nutrition formation professionnelle)</b>		
<b>2.1</b>	<b>SOUS DOMAINE EDUCATION</b>		
9.	Taux d'inscription de préscolarisation	<p>Nombre enfants encadrés dans les structures préscolaires formelles et non formelles</p> $Tx = \frac{\text{Nombre enfants encadrés dans les structures préscolaires formelles et non formelles}}{\text{Nombre total d'enfants de 3 à 6 ans.}}$	
10.	Le taux brut de scolarisation au primaire (ensemble, garçons et filles)	$TBS = \frac{\text{Nombre total d'enfants inscrits au primaire} \times 100}{\text{Population totale d'enfants de 6-11 ans}}$ <p>(il s'exprime en pourcentage %).</p>	MENA
11.	Le taux brut de scolarisation au post-primaire (ensemble, garçons et filles)	$TBS = \frac{\text{Nombre total d'enfants inscrits au primaire} \times 100}{\text{Population totale d'enfants de 12-15 ans}}$ <p>(il s'exprime en pourcentage %)..</p>	MENA
12.	Le taux d'achèvement au primaire (ensemble, garçons et filles)	$Tx = \frac{\text{Nombre d'élèves nouvellement admis au CM2} \times 100}{\text{Population total des enfants de 11ans.}}$ <p>Il s'exprime en pourcentage.</p>	MENA
13.	Le taux d'achèvement au post primaire (ensemble, garçons et filles)	$Tx = \frac{\text{Nombre d'élèves nouvellement inscrits en 3ème CM2} \times 100}{\text{Population total des enfants de 11ans.}}$	MENA

		Population total des enfants de 15ans.	
14.	Le nombre d'enfants parrainés au plan local et national et international	Nombre d'enfants soutenus par une tierce (personne morale ou physique) du niveau de la localité, niveau national ou international sur une année X donnée ou observée.	MASSN OSC
15.	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés et réinsérés	$P = \frac{\text{Nombre d'enfants en situation de rue encadrés et réinsérés}}{\text{Nombre total des enfants en situation de rue.}}$	
16.	Taux d'enfants handicapés scolarisés	$Tx = \frac{\text{Taux d'enfants handicapés scolarisés}}{\text{Nombre total d'enfants handicapés}}$	MASSN OSC
17.	Le nombre d'enfants en difficulté formés insérés professionnellement	Nombre d'enfants en difficulté (déscolarisés, ou n'ayant pas bénéficié d'éducation formelle et non formelle, retirés de travaux dangereux comme les sites d'or) qui ont été formés à un métier et réinsérés professionnellement	MASSN OSC UNICEF
<b>2.2.</b>	<b>SOUS DOMAINE SANTE, NUTRITION ET ASSAINISSEMENT</b>		
18.	Taux de mortalité infantile	$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 1 an décédés} \times 1000}{\text{Ensemble de la population de moins de 1 an}}$ <p>Ce taux s'exprime habituellement en pour mille (‰), mais l'usage des pourcentages s'observe parfois.</p>	Ministère de la Santé INSD
19.	Taux de mortalité infanto juvénile	$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans décédés} \times 1000}{\text{Ensemble de la population de moins de 5 ans}}$ <p>Il s'exprime en pour mille.</p>	Ministère de la Santé INSD
20.	Le taux de la couverture vaccinale DTC, HEP, HIB	<p>Le rapport d'éligibles vaccinés par âge à l'inclusion sur le nombre total d'éligibles.</p> <p>Les tranches d'âge retenues pour le calcul de la couverture vaccinale dans la population des éligibles sont généralement de</p>	Ministère de la Santé INSD

		- 2 mois à 1 an; - 1 à 5ans; -	
21.	Prévalence de la malnutrition aigue (modérée et sévère) chez les enfants de moins de 5 ans	La prévalence de la malnutrition des enfants est le pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont le poids pour leur âge est inférieur de plus de deux fois l'écart-type à la médiane pour la population internationale de référence de 0 à 59 mois.	Ministère de la Santé INSD
22.	Le pourcentage d'enfants infectés par le VIH	Nombre d'enfants de 0-17 ans infectés par le VIH X100 P. = ----- Ensemble des enfants de 0-17 ans sur une année donnée.	Ministère de la Santé INSD OSC
23.	Le nombre d'enfants pris en charge selon l'approche PCIME	Le nombre d'enfants pris en charge selon l'approche « prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) »	Ministère de la Santé INSD
24.	Taux de couverture des ménages en eau potable désagrégé par niveau rural ou urbain	Nombre de ménages urbains déclarant avoir accès à l'eau potable X 100 P. urbain = ----- Nombre total des ménages en milieu urbain Nombre de ménages ruraux déclarant avoir accès à l'eau potable X 100 P. rural = ----- Nombre total des ménages en milieu rural	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique ONEA INSD
25.	Pourcentage de ménages disposant de latrines désagrégé par niveau rural ou urbain	Nombre de ménages urbains déclarant posséder des latrines modernes (et/ou traditionnelles) X 100 P. urbain = ----- Nombre total des ménages en milieu urbain Nombre de ménages ruraux déclarant posséder des latrines modernes (et/ou traditionnelles) X 100 P. rural = ----- Nombre total des ménages en milieu rural	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique ONEA INSD

<b>III. PROTECTION SPECIFIQUE</b>			
<b>3.1. SOUS DOMAINE VIOLENCES DE TOUT GENRE</b>			
26.	La prévalence du mariage des enfants avant 18 ans	<p>Nombre d'enfants de moins de 18 ans (filles) ayant été marié X100</p> <p>P= ----- Ensemble des enfants de la même tranche d'âge</p>	MASSN UNICEF INSD
27.	Nombre d'enfants victimes d'abus sexuels pris en charge	Nombre d'enfants ayant subi des violences sexuelles dont le harcèlement, les attouchements, les pénétrations anales et ou vaginales.	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
28.	Taux de prévalence de l'excision chez les moins de 18 ans	<p>Proportion des filles de moins de 18 ans ayant subi l'excision Tx= ----- Ensemble des filles de moins de 18 ans au cours d'une année donnée.</p>	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
29.	Le nombre d'enfants mineurs en détention	Nombre d'enfants de moins de 18 ans détenus dans une structure pénitentiaire.	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
30.	Proportion d'enfants en prison séparés des adultes	<p>Nombre d'enfants détenus ou incarcérés dans une structure pénitentiaire isolés des adultes X 100</p> <p>P= ----- Ensemble des enfants de moins de 18 ans en prison au niveau d'une localité ou du pays au cours d'une année donnée</p>	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
31.	Pourcentage d'enfants jugés ayant été condamné	<p>Proportions d'enfants jugés et condamnés X 100</p> <p>P= ----- Ensemble des enfants détenus ou incarcérés dans une structure pénitentiaire.</p>	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
32.	Nombre d'enfants de moins 18 victimes de violences physiques enregistrés	Nombre d'enfants de moins 18 victimes de violences physiques enregistrés	MASSN Police

			OSC
33.	Le nombre d'enfants moins de 18 ans victimes de catastrophes et de crise humanitaires	Le nombre d'enfants moins de 18 ans victimes de catastrophes et de crise humanitaires	MASSN CONASUR OSC
34.	Le pourcentage d'enfants libérés qui bénéficient d'un accompagnement post-détention	Nombre d'enfants condamnés et libérés après avoir accompli totalement ou partiellement leur peine sur l'ensemble des enfants en prison et bénéficiant d'accompagnement post-détention X 100.  P= ----- Nombre total d'enfants condamnés et libérés	MASSN Tribunaux Police Gendarmerie
35.	Proportion d'enfants en conflit avec la loi	Nombre d'enfants de moins de 18 ans recensés dans espaces ouverts comme la rue vivant et ou agissant en dehors des règles et lois régissant les populations.  P= ----- Nombre d'enfants de moins de 18 ans	MASSN, Tribunaux Police Gendarmerie OSC
<b>3.2.</b>	<b>SOUS DOMAINE TRAITE ET PIRE FORME DE TRAVAIL</b>		
36.	Le nombre d'enfants âgés de 5-15 ans qui travaillent	Nombre d'enfants de 5 à 15 ans exerçant une activité économique.	MASSN MTSS UNICEF
37.	Proportion des enfants de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE)	Nombre garçons de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE) P garçons ----- Population des garçons de moins de 18 ans.  Nombre des filles de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE) P filles ----- Population des filles de moins de 18 ans.	MASSN MTSS UNICEF
38.	La proportion d'enfants victimes de traite ou de pires formes de travail retirés et placés à l'école ou en formation	Nombre d'enfants de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE) retirés et placés à l'école ou en formation (PFTE)  Tx = -----	MASSN MTSS UNICEF

		Nombre d'enfants de moins de 18 ans victimes de traite ou de pires formes de travail (PFTE)	
39.	Nombre d'enfants exploités pour fait de prostitution	Nombre d'enfants mis en situation de prostitution ou de racolage.	MASSN UNICEF OSC
40.	Nombre d'enfants de moins de 18 ans impliqués dans des conflits armés	Nombre d'enfants de moins de 18 ans recrutés par des groupes armés.	Ministère de la Sécurité et de la Défense et des anciens combattants, OSC
<b>IV.</b>	<b>DOMAINE INSTITUTIONNEL ET PROGRAMMATIQUE</b>		
41.	Nombre de structures intervenant dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant	Nombre de structures gouvernementales, privées et de la société civile dont les activités sont centrées sur le bien-être et la promotion des droits des enfants.	MASSN MATDS
42.	Montant de la contribution annuelle des partenaires à la protection et la promotion des droits de l'enfant	Fonds alloués par les partenaires spécifiquement à la protection et à la promotion des droits de l'enfant dont spécifiquement l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, WASH).	MEF/DGCOP
43.	Part du Budget de l'état et des collectivités territoriales consacrée à l'enfance et des collectivités territoriales	<p>Pourcentage du budget de l'Etat alloué à l'enfance prenant en compte les budgets pour les secteurs de l'éducation, de la santé du WASH.</p> <p>Pourcentage du budget des collectivités territoriales alloué à l'enfance prenant en compte les budgets pour les secteurs de l'éducation, de la santé du WASH.</p>	MEF MATDS



## ANNEXE 2 : LES PRINCIPAUX INDICATEURS UTILISES AU NIVEAU DES OSC

ONG et Associations	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Nombre de familles dissuadées pour le mariage précoce</li><li>2. Nombre de personnes touchées par X, Y, Z activités (causeries débats, films, sensibilisations, etc.)</li><li>3. Nombres d'activités réalisées</li><li>4. Nombre d'enfants scolarisés ou taux de scolarisation</li><li>5. Nombre d'OEV soutenus</li><li>6. Niveau d'indigence</li><li>7. La vulnérabilité (parents et enfants)</li><li>8. Origine socioéconomique des enfants (niveaux de revenus des parents ou activités socio professionnelles)</li><li>9. Le statut familial de l'enfant (deux parents vivants, orphelin de père, orphelin de mère, orphelin entier)</li><li>10. Indicateurs sur le genre (sexe)</li><li>11. Indicateurs sur l'âge des enfants</li><li>12. Statut sérologique des enfants (VIH/Sida)</li><li>13. La maltraitance</li><li>14. La violence subie</li><li>15. L'habitat (état de logement)</li><li>16. Les besoins alimentaires (nombre de repas pris par jour, qualité des repas servis)</li><li>17. Les besoins scolaires (cartables, tenues, terrains de sports, latrines, accès à un point d'eau à l'école)</li><li>18. La sexualité (activité sexuelle)</li><li>19. Type de formation professionnelle (agriculture, couture, coiffure, soudure, menuiserie, mécanique)</li><li>20. Nombre d'enfants en mobilité</li><li>21. Le nombre d'enfants malnutris ou aigus sévères dépistés par localité</li><li>22. Le nombre d'OEV bénéficiant d'appui scolaire (matériel, primaire ou secondaire)</li><li>23. Le nombre d'OEV bénéficiant d'appui alimentaire et vestimentaire</li><li>24. Nombre d'enfants malnutris dépistés et bénéficiant d'appui nutritionnel</li><li>25. Le nombre d'enfants de 0-5ans bénéficiant d'ACT</li><li>26. Nombre de mères allaitantes sensibilisées sur l'allaitement maternel exclusif</li><li>27. Nombre de mères allaitantes sensibilisées et pratiquant l'allaitement</li></ol>
---------------------	--

maternel

28. Nombre de jeunes filles et garçons bénéficiant d'alphabétisation
29. Taux de prévalence de l'excision
30. Taux de couverture des sensibilisations
31. Connaissance de la loi contre les MGF
32. Taux de prévalence du mariage précoce
33. Connaissance de la loi contre le mariage forcé
34. Le travail des enfants
35. La connaissance des droits de l'enfant
36. Nombre de familles défavorisées bénéficiant d'un appui scolaire
37. Nombre d'enfants défavorisés bénéficiant de jouets
38. Le taux de consommation de la bouillie enrichie
39. Les enfants en situation de rue placés (en atelier, dans des familles, dans des centres de formation)
40. Inclusion scolaire des enfants vulnérables vivant avec un handicap
41. OEV déscolarisés et placés en apprentissage
42. Le placement en atelier des mineurs en fin de détention
43. Cas de viol enregistré
44. Parrainage des enfants au niveau local ou national
45. Les personnes vivant avec le VIH
46. Les résultats scolaires (taux de maintien, de réussite et d'achèvement)
47. Le taux de morbidité
48. L'utilisation des moustiquaires
49. Le recours aux services de santé
50. Le taux de mortalité néo natale et infantile

**ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS PRODUITS ET UTILISES AU NIVEAU DES STRUCTURES PUBLIQUES**

Structures	Indicateurs produits et/ou utilisés
<p><b>Les Directions Régionales de la Santé (DRS)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de létalité</li> <li>2. Nombre d'enfants pris en charge par la PCIME</li> <li>3. Taux de malnutrition sévère, aigue sévère ou modérée</li> <li>4. Taux de prévalence contraceptive</li> <li>5. Taux de malnutrition chronique</li> <li>6. Nombre d'enfants ayant une insuffisance pondérale</li> <li>7. Nombre d'enfants bénéficiant de la pratique d'ANJE</li> <li>8. Taux de couverture vaccinale DTC, HEP, HIB</li> <li>9. Proportion des dix (10) principales pathologies dans la région</li> <li>10. Nombre de contacts par habitant/an</li> <li>11. Nombre d'enfants ayant bénéficié de la seconde dose de VAR</li> <li>12. Nombre d'enfants nés de mère VIH+ ayant bénéficié d'un prélèvement pour la PCR</li> </ol>
<p><b>Les Directions Régionales de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (DRASSN)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'enfants victimes de violence physique, de traite, de mobilité, de trafic</li> <li>2. Nombre d'enfants travailleurs</li> <li>3. Nombre d'enfants travailleurs dans les mines et carrières</li> <li>4. Nombre d'enfants victimes de traite placés dans les ateliers.</li> <li>5. Nombre de filles victimes de grossesses non désirées</li> <li>6. Vulnérabilité de la famille</li> <li>7. Nombre d'enfants en situation de catastrophe</li> <li>8. Nombre d'OEV</li> <li>9. Nombre d'enfants bénéficiaires des AGR</li> <li>10. Nombre d'enfants ayant un projet éducatif ou un projet de vie</li> <li>11. Nombre d'enfants ayant subi de la maltraitance</li> <li>12. Nombre d'enfants ayant subi un viol</li> <li>13. Nombre d'enfants victimes d'abus sexuels</li> <li>14. Nombre de filles victimes de MGF</li> <li>15. Nombre de rencontres auxquelles les enfants ont été conviés</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Nombre d'enfants formés à un métier</li> <li>17. Nombre d'enfants privés de famille</li> <li>18. Nombre d'enfants chefs de ménage</li> <li>19. Nombre d'enfants en danger</li> <li>20. Nombre d'enfants dans la rue</li> <li>21. Nombre d'enfants vulnérables</li> <li>22. Nombre d'enfants adultérins</li> <li>23. Nombre d'enfants incestueux</li> <li>24. Nombre d'enfants abandonnés</li> <li>25. Nombre d'enfants trouvés</li> <li>26. Nombre d'enfants adoptés</li> <li>27. Nombre d'enfants maltraités</li> </ol>
<p><b>Les Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'infrastructures scolaires réalisées</li> <li>2. Taux de scolarisation des filles en rapport aux garçons ou Indice de Parité par Sexe</li> <li>3. Taux de solarisation brut (ensemble, garçons, filles)</li> <li>4. Taux d'achèvement du cursus (ensemble, garçons, filles)</li> <li>5. Taux d'abandon scolaire (ensemble, garçons, filles)</li> <li>6. Taux de réussite (comparaison garçons/filles)</li> <li>7. Taux d'absentéisme (ensemble, garçons, filles)</li> <li>8. Statut familial des élèves (parents vivants, orphelin partiel ou total)</li> <li>9. Taux de promotion (ensemble, garçons, filles)</li> <li>10. Nombre d'enfants en âge d'aller à l'école sans acte de naissance</li> <li>11. Effectifs des élèves par parité</li> <li>12. Taux brut d'admission (ensemble, garçons, filles)</li> <li>13. Taux de redoublement (ensemble, garçons, filles)</li> <li>14. Taux d'échec scolaire (ensemble, garçons, filles)</li> <li>15. Taux de réussite (ensemble, garçons, filles)</li> <li>16. Taux de renvoi (ensemble, garçons, filles)</li> <li>17. Taux de fréquentation (ensemble, garçons, filles)</li> </ol>
<p><b>Les Directions Régionales de la Police</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'enfants trouvés</li> <li>2. Nombre d'enfants trouvés dans l'intérêt de la famille</li> <li>3. Nombre d'enfants volés</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Nombre d'enfants en fuite</li> <li>5. Nombre d'enfants excisés</li> <li>6. Nombre d'enfants violés</li> <li>7. Nombre de mineurs en conflit avec la loi (nombre de délinquants)</li> <li>8. Situations d'infraction en général</li> <li>9. Nombre d'enfants mineurs exploités</li> <li>10. Nombre d'enfants abusés sexuellement</li> <li>11. Nombre d'enfants qui ont subi des violences physiques et sexuelles</li> </ol>
<p><b>Les Directions Régionales du Travail et de la Sécurité Sociale (DRTSS) et Ministère des Mines et de l'Énergie</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion d'enfants travaillant sur les sites d'orpaillage</li> <li>2. Age moyen des enfants travailleurs sur les sites aurifères</li> <li>3. Age médian des enfants travailleurs</li> <li>4. Raisons de la présence des enfants sur les sites</li> <li>5. Risques encourus par les enfants travailleurs</li> <li>6. Droits non respectés par les travailleurs</li> <li>7. Nombre d'enfants en situation de PFTE</li> <li>8. Nombre d'enfants retirés des PFTE</li> <li>9. Nombre d'enfants retirés des PFTE et placés dans des centres de formation</li> <li>10. Contrôles conjoints spécifiques sur les PFTE</li> <li>11. L'influence des amis</li> <li>12. La pauvreté des parents</li> <li>13. Statut familial des enfants</li> <li>14. Statut de résidence des enfants</li> <li>15. Nombre d'heures de travail par jour sur les sites</li> <li>16. Nombre de jours de travail par les enfants sur les sites</li> <li>17. Types de travail effectué par l'enfant et par sexe</li> <li>18. Nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux /sexe</li> <li>19. Nombre d'enfants travaillant sous l'autorité d'une personne adulte/sexe</li> <li>20. Nombre d'enfants travaillant sous l'autorité d'autres enfants/sexe</li> <li>21. Nombre d'enfants déscolarisés et travailleurs/sexe</li> </ol>
<p><b>Tribunal de grande instance</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de dossiers traités</li> <li>2. Nombre de dossiers rédigés (dossiers apparus dans l'annuaire)</li> </ol>

	3. Nombre d'enfants mineurs condamnés
<b>Direction Régionale de l' Economie et de la Planification (DREP)</b>	1. Enfants victimes de traite par rapport à la situation économique des parents
<b>ANPE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La vulnérabilité</li> <li>2. Le statut social</li> <li>3. La sexualité</li> <li>4. Le genre</li> <li>5. Le projet professionnel</li> <li>6. Le taux de réussite</li> <li>7. Nombre d'enfants apprenant un métier</li> <li>8. Type de formation professionnelle délivrée aux enfants de 15 à 18 ans</li> </ol>
<b>Maisons d'Arrêt et de Correction</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'âge des enfants condamnés</li> <li>2. Nombre de causeries éducatives réalisées au profit d'enfants incarcérés mineurs</li> <li>3. Nombre d'enquêtes sociales réalisées au profit d'enfants</li> <li>4. Nombre de visite à domicile chez les enfants mineurs incarcérés</li> <li>5. Nombre d'entretiens réalisés aux enfants mineurs incarcérés</li> <li>6. Nombre de placements d'enfants mineurs dans des centres spécialisés</li> <li>7. Nombre de suivis réalisés</li> <li>8. Nombre de renouements familiaux réalisés</li> <li>9. Nombre de repérages de familles d'enfants mineurs incarcérés</li> </ol>
<b>Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévention de la traite et PFTE</li> <li>2. Réinsertion socio-économique et professionnelle des enfants victimes et/ou exposée aux PFTE</li> <li>3. Promotion des droits des enfants de façon générale</li> </ol>

## ANNEXE 3 : LES OUTILS DE COLLECTE

### Annexe 3.1. : Le questionnaire

*Enquête portant sur la recherche pour l'harmonisation des indicateurs et mécanismes de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso*

**Questionnaire destiné aux chargés de la gestion des données statistiques ou des chargés de suivi-évaluation**

1	Date de l'enquête: .....		
2	Nom de l'enquêté: .....		
3	Ville: .....		
4	Province: .....		
5	Région: .....		
6	Structure enquêtée: .....		
7	Nom et prénoms de l'enquêté (e): .....		
8	Poste occupé par la personne enquêtée : .....		
<b>1. Type de structure en matière de protection ou de promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso?</b>			
13A		• Structure publique d'appui technique	A
13B		• Structure publique de mise en œuvre	B
13C		• Partenaire technique et financier (PTF)	C
13D		• Structure communautaire (ONG/association) de mise en œuvre	D
13E		• Autres types de structure (à préciser): .....	E
<b>2. Quel est votre niveau d'intervention ?</b>			
14A		• Collecte	A
14b		• Saisie	B
14c		• Traitement	C
14D		• Capitalisation et diffusion	D
14E		• Autres (préciser) .....	E
<b>2. Quels types d'indicateurs sur la protection ou la promotion des droits de l'enfant collectez-vous ?</b>			

<b>CODES</b>		<b>Questions</b>	<b>Réponses (OUI =1 et NON = 2)</b>	
	<b>I.</b>	<b>Droits civils et politiques</b>		
15	<b>I.1</b>	<b>Droit à la vie</b>	1	2
16	I.1.1	Le nombre de centres d'accueil pour enfant en détresse ou pouponnière ?	1	2
17	I.1.2	Le nombre de familles d'accueil des enfants en détresse ?	1	2
18	I.1.3	Le nombre d'enfants condamnés à perpétuité ?	1	2
19	I.1.4	Autres (à préciser): .....		
20	<b>I.2</b>	<b>Droit à la famille</b>	1	2
21	I.2.1	Le nombre d'enfants privés de famille ?	1	2
22	I.2.2	Le nombre d'enfants trouvés ?	1	2
23	I.2.3	Le nombre d'enfants adoptés ?	1	2
24	I.2.4	Le nombre d'enfants parrainés ?	1	2
25	I.2.5	Le nombre d'enfants placés dans les centres d'accueil ?	1	2
26	I.2.6	Le nombre de familles d'accueil des enfants en détresse ?	1	2
27	I.2.7	Autres (à préciser): .....		
28	<b>I.3</b>	<b>Droit à l'intégrité</b>	1	2
29	I.3.1	La proportion des enfants victimes d'abus sexuels?	1	2
30	I.3.2	La proportion des enfants victimes d'abus sexuels prise en charge par rapport à l'ensemble des cas enregistrés ?	1	2
31	I.3.3	Le nombre de filles âgées de 0-14 ans qui ont subi une forme de mutilation génitale féminine / excision (MGF / E) ?	1	2
32	I.3.4	Autres (à préciser): .....		
33	I.3.4	<b>Droits à l'état civil</b>	1	2
34	I.3.5	Le nombre d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances sont déclarées enregistrées par rapport au nombre total d'enfants de moins de cinq ans ?	1	2
35	I.3.6	La proportion d'enfants de moins de 18 ans disposant d'un acte de naissance ?	1	2
36	I.3.7	Autres (à préciser): .....		
37	<b>I.4</b>	<b>Droits politiques</b>	1	2
38	<b>I.4.1</b>	<b>Droit à la liberté d'opinion</b>	1	2



39	I.4.1.1	La proportion d'enfants consultés lors des jugements rendus les impliquant ?	1	2
40	I.4.1.2	Autres (à préciser): .....		
41	<b>I.4.2</b>	<b>Liberté d'expression</b>	1	2
42	I.4.2.1	La proportion des bureaux du parlement des enfants qui tiennent régulièrement leurs sessions ?	1	2
43	I.4.2.2	La proportion des recommandations issues des sessions du parlement des enfants mis en œuvre ?	1	2
44	I.4.2.3	Le nombre de rencontres auxquelles le parlement a été convié ?	1	2
45	I.4.2.4	Autres (à préciser): .....		
46	<b>I.4.3</b>	<b>Liberté de penser, de conscience et de religion</b>	1	2
47	<b>I.4.4</b>	<b>Droit à une saine information</b>	1	2
48	I.4.4.1	La proportion d'émissions pour enfants dans la grille de programme ?	1	2
49	I.4.4.2	La proportion de rubriques consacrées aux enfants dans les organes de presse écrite et les magazines ?	1	2
50	I.4.4.3	Autres (à préciser): .....		
51	<b>I.4.5</b>	<b>Liberté d'association et de réunion</b>	1	2
52	I.4.5.1	La proportion d'établissement ayant mis en place une association d'élèves	1	2
53	I.4.5.2	Le pourcentage d'établissements scolaires disposant d'associations des élèves fonctionnelles	1	2
54	I.4.5.3	Autres (à préciser): .....		
55	<b>I.4.6</b>	<b>Diffusion et application des textes en faveur des droits de l'enfant</b>	1	2
56	I.4.6.1	Le pourcentage des enfants qui connaissent les textes relatifs aux droits des enfants ?	1	2
57	I.4.6.2	La proportion des adultes qui connaissent les textes relatifs aux droits des enfants ?	1	2
58	I.4.6.3	Les décisions de justice rendues suite aux violations des droits de l'enfant ?	1	2
59	I.4.6.4	Autres types de structure (à préciser): .....		
60	<b>II.</b>	<b>Droits économiques et culturels</b>	1	2
61	<b>2.1</b>	<b>Droits économiques</b>	1	2
62	<b>2.1.1</b>	<b>Accès à l'eau potable, assainissement et hygiène</b>	1	2
63	2.1.1.1	Le taux de couverture des besoins en eau potable ?	1	2
64	2.1.1.2	Le pourcentage des ES/CEBNF/EPP/FS et des structures préscolaires dotés des points d'eau modernes ?	1	2

65	2.1.1.3	Le pourcentage des ES/CEBNF/EPP/FS et des structures préscolaires dotés des latrines ?	1	2
66	2.1.1.4	Le pourcentage des ES/CEBNF/EPP/FS et des structures préscolaires dotés de système de collecte et de traitement des ordures ?	1	2
67	2.1.1.5	La proportion des personnes ayant accès aux latrines par région ?	1	2
68	2.1.1.6	Le nombre d'écoles qui bénéficient de poste d'eau potable ?	1	2
69	2.1.1.7	Le pourcentage des femmes villageoises mobilisées et formées pour assurer la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ?	1	2
70	2.1.1.8	Autres (à préciser): .....		
71	<b>2.1.2</b>	<b>Insertion socio-économique des orphelins et des enfants vulnérables</b>	1	2
72	2.1.2.1	Le coût moyen de projet familial ?	1	2
73	2.1.2.2	Le coût moyen de projet individuel ?	1	2
74	2.1.2.3	Le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un appui en équipement d'installation ?	1	2
75	2.1.2.4	Le nombre d'enfants placés dans les structures d'éducation spécialisée et de formation ?	1	2
76	2.1.2.5	Le nombre de familles bénéficiaires d'AGR ?	1	2
77	2.1.2.6	Le nombre de jeunes ayant bénéficié de kits d'installation ?	1	2
78	2.1.2.7	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'AGR ?	1	2
79	2.1.2.8	Le nombre d'enfants bénéficiaires de projet éducatif ?	1	2
80	2.1.2.9	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet communautaire ?	1	2
81	2.1.2.10	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet familial ?	1	2
82	2.1.2.11	Le nombre d'enfants bénéficiaires d'un projet individuel ?	1	2
83	2.1.2.12	Autres (à préciser): .....		
84	<b>2.1.3</b>	<b>Pratiques saines d'alimentation, sécurité alimentaire, réduction de la faim et de la malnutrition</b>	1	2
85	2.1.3.1	La prévalence de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ?	1	2
86	2.1.3.2	La proportion des femmes et des enfants souffrant de la faim et de la malnutrition ?	1	2
87	2.1.3.3	Le nombre d'enfants qui bénéficient d'un appui nutritionnel/ alimentaire régulier ?	1	2
88	2.1.3.4	Le nombre d'enfants bénéficiaires de vivres ?	1	2
89	2.1.3.5	Le pourcentage d'enfants de poids insuffisants à la naissance ?	1	2
90	2.1.3.6	Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition sévère et modérée ?	1	2

91	2.1.3.7	Le pourcentage des mères allaitant au sein ?	1	2
92	2.1.3.8	Autres (à préciser): .....		
93	<b>2.1.4</b>	<b>Protection des enfants des pires formes de travail</b>	1	2
94	2.1.4.1	Le nombre d'enfants victimes de traite rapporté à la population de moins de 18 ans ?	1	2
95	2.1.4.2	Le nombre d'enfants victimes des autres pires formes de travail ?	1	2
96	2.1.4.3	Le nombre d'enfants âgés de 5-14 ans qui sont impliqués dans le travail des enfants ?	1	2
97	2.1.4.4	Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail ?	1	2
98	2.1.4.5	Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et placés en centre de formation ?	1	2
99	2.1.4.6	Le pourcentage d'enfants identifiés comme exploités ?	1	2
100	2.1.4.7	Autres (à préciser): .....		
101	<b>2.1.5</b>	<b>Renforcement du système de formation professionnelle et accès des enfants déscolarisés</b>	1	2
102	2.1.5.1	Le nombre d'adolescents formés ?	1	2
103	2.1.5.2	Le nombre d'enfants issus des structures d'éducation spécialisée et de formation et qui font une formation professionnelle ?	1	2
104	2.1.5.3	Le nombre d'enfants bénéficiaires de formation de type professionnalisant ?	1	2
105	2.1.5.4	Le nombre d'enfants en difficulté formés par an ?	1	2
106	2.1.5.5	Le nombre d'enfants formés dans les centres professionnels (13-18 ans) ?	1	2
107	2.1.5.6	Autres (à préciser): .....		
108	<b>2.2.</b>	<b>Droits culturels</b>	1	2
109	<b>2.2.1</b>	<b>Accès des enfants aux activités culturelles et sportives</b>	1	2
110	2.2.1.1	Le nombre d'enfants prenant part aux activités sportives rapporté à la population de moins de 18 ans ?	1	2
111	2.2.1.2	Le nombre d'enfants et de jeunes qui participent à des activités extra / parascolaires ?	1	2
112	2.2.1.3	Autres (à préciser): .....		
113	<b>2.2.2</b>	<b>Développement des activités péri scolaires, sportives et culturelles</b>	1	2
114	2.2.2.1	Le nombre de centres d'éveil et de loisirs créés dans la localité ?	1	2
115	2.2.2.2	Le taux de fréquentation des centres d'éveil et de loisirs dans la localité ?	1	2
116	2.2.2.3	Le nombre d'enfants touchés par les séances d'animation organisées sur le thème de l'écocitoyenneté (plantation d'arbres) ?	1	2
117	2.2.2.4	Autres (à préciser): .....		

118	<b>III.</b>	<b>Droits sociaux et protection</b>	1	2
119	<b>3.1</b>	<b>Droits sociaux</b>	1	2
120	<b>3.1.1</b>	<b>Sous-groupe éducation</b>	1	2
121	3.1.1.1	Les effectifs des apprenants adolescents de l'éducation non formelle (CEBNF; ECOM, AFID ; CESF, MEADO, etc.) ?	1	2
122	3.1.1.2	L'Indice de parité entre les sexes (IPS) du taux brut d'admission au secondaire ?	1	2
123	3.1.1.3	L'Indice de parité entre les sexes (IPS) du taux brut de scolarisation au post-primaire ?	1	2
124	3.1.1.4	L'Indice de parité entre les sexes (IPS) du taux brut de scolarisation au primaire ?	1	2
125	3.1.1.5	Le taux Brut d'Admission au post-primaire ?	1	2
126	3.1.1.6	Le taux Brut d'Admission au primaire ?	1	2
127	3.1.1.7	Le taux Brut d'Admission au secondaire ?	1	2
128	3.1.1.8	Le taux Brut de Scolarisation au post-primaire ?	1	2
129	3.1.1.9	Le taux Brut de Scolarisation au primaire ?	1	2
130	3.1.1.10	Le taux d'Achèvement au post-primaire ?	1	2
131	3.1.1.11	Le taux d'Achèvement au primaire ?	1	2
132	3.1.1.12	Le taux de préscolarisation ?	1	2
133	3.1.1.13	Le taux de Transition Post-primaire/secondaire ?	1	2
134	3.1.1.14	Autres (à préciser): .....		
135	<b>3.1.2</b>	<b>Sous-groupe santé</b>	1	2
136	3.1.2.1	La létalité du paludisme chez les moins de 5 ans ?	1	2
137	3.1.2.2	Le nombre de contact par habitant et par an chez les moins de 5 ans ?	1	2
138	3.1.2.3	Le pourcentage d'enfants nés vivants de mère VIH+ ayant reçu un traitement prophylactique complet aux ARV ?	1	2
139	3.1.2.4	Le pourcentage d'enfants de faible poids (inférieur à 2500g) à la naissance ?	1	2
140	3.1.2.5	Le taux d'abandon de la malnutrition aigüe sévère (MAS) ?	1	2
141	3.1.2.6	Le taux d'accès à l'assainissement familial (Urbain, rural) ?	1	2
142	3.1.2.7	Le taux d'accès à l'eau potable (Urbain, rural) ?	1	2
143	3.1.2.8	Le taux de couverture par antigène (BCG, VAR, VAA, etc.) ?	1	2
144	3.1.2.9	Le taux de décès de la malnutrition aigüe sévère (MAS) ?	1	2

145	3.1.2.10	Le taux de guérison de la malnutrition aigüe (modérée, sévère (MAM/MAS)) ?	1	2
146	3.1.2.11	Le taux de malnutris des enfants de moins de 5 ans ?	1	2
147	3.1.2.12	Le taux de mortalité intra hospitalière chez les enfants de moins de 5 ans ?	1	2
148	3.1.2.13	Autres (à préciser): .....		
149	<b>3.2</b>	<b>Droits de protection</b>	1	2
150	<b>3.2.1</b>	<b>Sous-groupe justice et protection</b>	1	2
151	3.2.1.1	Le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle pris en charge ?	1	2
152	3.2.1.3	Le nombre d'enfants victimes de violences (châtiments corporels, abus sexuel et autres, (à spécifier)...) pris en charge ?	1	2
153	3.2.1.4	Le nombre d'enfants en mobilité pris en charge ?	1	2
154	3.2.1.5	Le pourcentage d'enfants bénéficiant de mesure alternative à l'incarcération (déjudiciarisation) ?	1	2
155	3.2.1.6	Le pourcentage d'enfants détenus /maintenus séparés des adultes ?	1	2
156	3.2.1.7	Le pourcentage de juridiction pour mineur fonctionnelle ?	1	2
157	3.2.1.8	La prévalence des MGF/excision ?	1	2
158	3.2.1.9	La prévalence du mariage des enfants avant 18 ans ?	1	2
159	3.2.1.10	La proportion d'enfants victimes de traite pris en charge ?	1	2
160	3.2.1.11	Autres (à préciser): .....		
161	<b>3.2.2</b>	<b>Sous-groupe protection sociale</b>	1	2
162	3.2.2.1	La proportion d'enfants en situation de handicap pris en charge ?	1	2
163	3.2.2.2	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés ?	1	2
164	3.2.2.3	La proportion d'enfants en situation de rue encadrés et réinsérés ?	1	2
165	3.2.2.4	La proportion d'enfants victimes de catastrophe et crise humanitaire prise en charge ?	1	2
166	3.2.2.5	La proportion d'OEV ayant bénéficié d'un appui spécifique (éducation, santé, habillement,...) ?	1	2
167	3.2.2.6	Le nombre d'enfants adoptés ?	1	2
168	3.2.2.7	Le nombre d'enfants en difficulté issus des structures d'éducation spécialisée et de formation réinsérés ?	1	2
169	3.2.2.8	Le nombre d'enfants parrainés?	1	2
170	3.2.2.9	Le nombre d'enfants placés en famille et dans les Centres d'Accueil des Enfants en Détresse ?	1	2
171	3.2.2.10	Le nombre d'enfants privés de famille enregistrés ?	1	2

172	3.2.2.11	Le nombre de familles d'accueil des enfants en détresse ?	1	2
174	<b>4. Etes-vous satisfaits de la liste des indicateurs que vous renseignez ?</b>		1	2
175	<b>Si oui, pourquoi ?</b>		1	2
176	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettent de renseigner et d'élaborer le rapport annuel sur la promotion et la protection des enfants pour les PTF</li> </ul>		1	2
177	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettent de renseigner/d'élaborer le rapport CDE sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
178	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettent de renseigner les indicateurs et d'élaborer le rapport dans le cadre du CADBE sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
179	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettent de renseigner les indicateurs retenus dans le cadre du rapport SCADD sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
180	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettent de renseigner les indicateurs retenus dans le cadre des OMD sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
181	<b>Si non pourquoi ?</b>		1	2
182	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne permettent pas de renseigner et d'élaborer le rapport annuel sur la promotion et la protection des enfants pour les PTF</li> </ul>		1	2
183	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne permettent pas de renseigner/d'élaborer le rapport CDE sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
184	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne permettent pas de renseigner les indicateurs et d'élaborer le rapport dans le cadre du CADBE sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
185	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne permettent pas de renseigner les indicateurs retenus dans le cadre du rapport SCADD sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
186	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne permettent pas de renseigner les indicateurs retenus dans le cadre des OMD sur la promotion et la protection des enfants</li> </ul>		1	2
187	<b>5. Parmi les indicateurs que vous collectez, y en a-t-il qui ne sont pas importants, si oui citer quelques uns ?</b>			
	..... ..... ..... ..... .....			
188	<b>6. Est-ce qu'il existe des indicateurs importants qui ne figurent pas sur la liste de ceux que vous collectez, si oui citer ?</b>			
	..... ..... ..... ..... .....			
189	<b>7. Quels sont les outils que vous utilisez pour la collecte des données ?</b>		1	2
190	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaires</li> </ul>		1	2
191	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide d'entretien</li> </ul>		1	2
192	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grille de collecte</li> </ul>		1	2

193	• Autres (lesquels) : .....	
194	<b>8. Comment réalisez-vous la saisie et le traitement des données que vous collectez ?</b>	1 2
195	• Traitement manuel	1 2
196	• Traitement informatisé	1 2
197	(Autres, préciser): .....	
198	<b>9. Quelle est la périodicité de collecte et de traitement des données ?</b>	1 2
199	• Mensuelle	1 2
200	• Trimestrielle	1 2
201	• Semestrielle	1 2
202	• Annuelle	1 2
203	• Autres (à préciser): .....	
204	<b>10. Quelle est la périodicité de production des rapports ?</b>	1 2
205	• Mensuelle	1 2
206	• Trimestrielle	1 2
207	• Semestrielle	1 2
208	• Annuelle	1 2
209	• Autres (indiquer): .....	
	<b>11. A qui sont destinés les rapports que vous produisez ?</b>	
210	• Nationaux (lesquels ?): .....	
211	• Sous régionaux (lesquels ?): .....	
212	• Internationaux (lesquels ?): .....	
213	<b>13. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la collecte des données</b>	1 2
214	• La multitude /diversité des partenaires	1 2
215	• L'absence d'harmonisation des indicateurs	1 2
216	• Autres (à préciser?): .....	
217	<b>14. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'exploitation/traitement des données</b>	1 2
218	• L'absence de canevas/méthodologie de traitement et d'analyse des données	1 2
219	• L'absence ou la non maîtrise des logiciels de traitement des données	1 2

220	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'harmonisation des indicateurs à renseigner</li> </ul>	1 2
221	Autres (lesquelles?): .....	

*Nous sommes au terme de notre entretien, nous vous remercions pour votre patience !*



## Annexe 4.2: le Guide d'entretien auprès des PTF

Date de l'enquête: .../...../...../2015

Nom de l'enquêteur: .....

Ville: .....

Province: .....

Région: .....

Structure enquêtée: .....

Nom et prénoms de l'enquêté (e): .....

Poste occupé par la personne enquêtée : .....

**Quels sont les domaines de droits et de protection de l'enfant que vous financez ?**

.....  
.....

**Quels sont les principaux indicateurs en matière de droit et de protection de l'enfant que les partenaires que vous financez/appuyez doivent vous fournir, (citer les principaux) ?**

.....  
.....

**Connaissez-vous les mécanismes mis en place pour la production des indicateurs ?**

*(sondez pour cerner les différentes étapes qui caractérisent ce mécanisme allant de la collecte au traitement en passant par l'apurement)*

.....  
.....

**Quels sont les mécanismes que vous avez mis en place pour la compilation et la remontée des données du niveau périphérique vers le niveau central ?**

.....  
.....

**l'analyse des données au niveau périphérique et au niveau central ?**

.....  
.....

**l'utilisation des données à des fins de gestion (planification, budgétisation, suivi des performances ...) ?**

.....

.....  
**Apportez-vous un soutien (technique ou financier) à vos partenaires pour la production de données, si oui quels types de soutiens et à travers quels mécanismes ?**

.....  
.....  
.....

**Les indicateurs produits répondent-ils à des besoins précis** (*sondez pour savoir si ce sont des indicateurs corporatistes, contextuels, de la structure, nationaux, internationaux*)?

.....  
.....  
.....

**Etes-vous satisfaits de la qualité des indicateurs fournis, si non pourquoi?**  
(*sondez pour savoir les aspects ou les points de satisfaction*)

.....  
.....  
.....

**Quelles sont les faiblesses/lacunes que vous observez chez vos partenaires en matière de production des indicateurs ?** (*sondez pour savoir si ce sont des lacunes liées au temps mis pour produire ces indicateurs, aux moyens mis en termes de ressources logistiques, aux compétences dédiées à la production de ces indicateurs*)

.....  
.....  
.....

**Quels sont vos besoins qui ne sont pas satisfaits en matière de renseignement des indicateurs ?**

.....  
.....  
.....

**Quelles sont vos suggestions pour améliorer le système de renseignement des indicateurs ?**  
**au niveau de la collecte**

.....  
.....  
.....

**au niveau de la saisie et du traitement**

.....  
.....  
.....

**au niveau du stockage et de la diffusion**

.....  
.....

Annexe 5.3 : le Guide d'entretien auprès des premiers responsables des différentes structures publiques

**Guide d'entretien pour la collecte des données portant sur la recherche pour l'harmonisation des indicateurs et mécanismes de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso**

*(adressé aux premiers responsables des différentes structures publiques intervenant dans le domaine des droits et/ou de protection de l'enfant)*

Date de l'enquête: .../...../...../2015

Nom de l'enquêteur: .....

Ville: .....

Province: .....

Région: .....

Structure enquêtée: .....

Nom et prénoms de l'enquêté (e): .....

Poste occupé par la personne enquêtée : .....

**A. DEFINITION/IDENTIFICATION/ELABORATION DES INDICATEURS**

1. Quels sont les indicateurs que vous utilisez actuellement pour la collecte des données ?  
(citer les 10 principaux).....

.....  
.....  
.....

2. Comment et par qui ont-ils été identifiés ?

.....  
.....  
.....

3. Que pensez-vous de ces indicateurs (*nombre et qualité des indicateurs*) ?

.....  
.....  
.....

4. Les données produites permettent-elles de couvrir vos besoins d'informations  
(justifier votre réponse) ?

.....

5. **Quels sont les mécanismes/dispositifs mis en place pour la production des indicateurs ?** (*sondez pour cerner les différentes étapes qui caractérisent ce mécanisme allant de la collecte, au traitement en passant par l'apurement*)

.....  
.....

6. **Ces mécanismes de production des indicateurs font-ils partie des activités ou des services au sein de votre structure** (*sondez pour savoir s'il existe un personnel de collecte, de saisie, de traitement, de gestion et de diffusion*)?

.....  
.....

### **B. COLLECTE, SAISIE, TRAITEMENT ET STOCKAGE DES INDICATEURS**

7. **Que pensez-vous des outils actuellement utilisés pour** (*sondez pour savoir s'il existe des outils spécifiques et si le traitement se fait sur des logiciels précis, lesquels*)

a. **La collecte**

.....  
.....

b. **La production**

.....  
.....

c. **La saisie/traitement**

.....  
.....

d. **Le stockage, la gestion et diffusion des données**

.....  
.....

### **C. MECANISMES DE COMPILATION, ANALYSE ET DIFFUSION**

8. **Quels sont les mécanismes que vous avez mis en place pour**

d. **La compilation et la remontée des données du niveau périphérique vers le niveau central ?**

.....  
.....

e. **l'analyse des données au niveau périphérique et au niveau central ?**

.....

**f. l'utilisation des données ?**

.....  
.....

**9. Comment se fait la diffusion des données (le partage et l'utilisation des données) ?**

*(sondez pour savoir à quels types de besoins répond la production de ces indicateurs ? est ce pour des besoins internes, nationaux, régionaux ou internationaux ?)*

.....  
.....

**D. Lacunes / difficultés rencontrées**

**10. Quelles sont les lacunes/difficultés pour**

*(sondez pour savoir si c'est la multitude des indicateurs, l'absence d'harmonisation, la diversité d'acteurs de production d'indicateurs ?)*

**a. La collecte**

.....  
.....

**b. La saisie/ traitement**

.....  
.....

**c. Le stockage/ diffusion**

.....  
.....

**11. Quels sont les besoins au niveau des opérateurs de collecte de données et de**

**production d'indicateurs ?** *(sondez au niveau financier, logistique, ressources humaines, etc.)*

.....  
.....

**12. Quelles sont vos suggestions pour aboutir à une harmonisation des indicateurs et des mécanismes de collecte des données sur la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso ?**

.....  
.....

*Nous sommes au terme de notre entretien, nous vous remercions pour votre disponibilité !!!*